

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 51

- Présents : 42
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

3 - OCT. 2018

OBJET :

Office du Tourisme
Communautaire
Cap d'Agde Méditerranée :
demande de classement
en catégorie I

N° 002674

Question N°01 à l'O.J.

Ref. : **TOURISME**
Rubrique dématérialisation : 5.7.1.
Intercommunalité

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LIOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jordan DARTIER, Vice-Président délégué au tourisme

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180615-4mc1D00267410

- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ VU le Code du Tourisme, notamment les articles L. 133-3-1, L. 133-10-1 et D. 133-20 et suivants ;
- ✓ VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;
- ✓ VU la circulaire du 1^{er} février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des offices de tourisme dans le contexte de transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- ✓ VU l'arrêté préfectoral n°364-16 du 30 décembre 2013 classant l'Office de tourisme d'Agde Cap d'Agde en catégorie I, pour une durée de validité de 5 ans ;
- ✓ VU l'arrêté préfectoral n°2013-364-14 du 30 décembre 2013 classant l'Office de tourisme Val Hérault en catégorie I, pour une durée de validité de 5 ans ;
- ✓ VU la délibération n°02022 du 12 décembre 2016 relative à la création de l'Office de tourisme communautaire Cap d'Agde Méditerranée.

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- que l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée a été créé au 1^{er} janvier 2017 sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;
- qu'en application de la loi NOTRe et du transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme » à l'EPCI de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, les 5 Offices de Tourisme du territoire ont été regroupés ;
- que les Offices de Tourisme de Agde/Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes, Vias et Tourbes ont mutualisé leurs ressources et compétences dans le cadre d'une nouvelle structure communautaire sous la marque « Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée » ;
- que les 20 communes de la CAHM permettent ainsi de positionner notre destination touristique avec une offre complémentaire « Terre et Mer » et 10 Bureaux d'Information Touristique (permanents et saisonniers) pour assurer une mission d'accueil et d'information au service des visiteurs qui ont été près de 250 000 à être accueillis sur l'année 2017 ;
- que la création de l'EPIC Communautaire au 1^{er} janvier 2017 a permis de maintenir l'entier bénéfice des classements, des marques et des labels dont étaient déjà titulaires quatre Offices de Tourisme :
 - Classement en Catégorie I : Agde/Le Cap d'Agde et Pézenas Val d'Hérault
 - Classement en Catégorie II : Vias
 - Classement en Catégorie III (en cours) : Portiragnes
 - Marque nationale « Qualité Tourisme » : Agde/Le Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault et Vias

Monsieur le Rapporteur expose que le classement des Offices de Tourisme est une procédure nationale qui a pour objet la mise en œuvre d'un service public d'accueil et d'information des touristes, de qualité suffisante, accessible à tous, proposant des prestations homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Il indique que le classement actuel est en vigueur jusqu'au 30 décembre 2018 et qu'il appartient, aujourd'hui, d'engager les démarches pour conserver le classement en catégorie I et permettre ainsi de maintenir la reconnaissance du niveau de qualité du service public du tourisme sur tout le territoire.

Par conséquent, compte tenu des 36 critères exigés relatifs à l'organisation et aux services fournis par l'Office de Tourisme, il peut prétendre à être classé en catégorie I qui est la plus élevée. Aussi, cette procédure de classement doit être demandée par le Conseil Communautaire sur proposition de l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée qui a, également inscrit, cette demande à l'ordre du jour du Comité de Direction du 21 septembre 2018.

Monsieur le Rapporteur souligne qu'au préalable, l'Office de Tourisme Communautaire devra avoir obtenu le renouvellement de la marque nationale « Qualité Tourisme » dont le dossier doit être déposé au plus tard le 15 octobre 2018.

D'une manière plus générale, le classement en catégorie I s'inscrit dans la stratégie de développement touristique qui a pour ambition de continuer à inscrire le territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée parmi les destinations touristiques d'excellence du département de l'Hérault et de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée et qui est, notamment, marquée par la demande de dénomination en commune touristique formulée par délibération n° 2575 adoptée en séance du Conseil Communautaire le 29 mai 2018 et par la demande à venir de classement en station classée de tourisme pour les communes qui le souhaitent.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la demande de classement de l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée en catégorie I dont les pièces réglementaires constituant le dossier de demande doivent être déposées au plus tard le 30 novembre 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué au tourisme

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre,

Vu le Comité de Direction de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée réuni le 21 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** le classement préfectoral de l'Office de Tourisme communautaire Cap d'Agde Méditerranée en catégorie I ;
- **D'APPROUVER** le dossier de classement d'un Office de Tourisme de catégorie I ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 51
- Présents : 42
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Office du Tourisme
Cap d'Agde Méditerranée :
approbation de la convention
d'objectif 2018/2020

N° 002675

Question N°02 à l'O.J.

Réf. : *TOURISME*
Rubrique dématérialisation : 1.4.1.
Délibération relative au contrat de
partenariat

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jordan DARTIER, Vice-Président délégué au tourisme

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180615-4mc1D00267510

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément aux dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée doit disposer d'une convention d'objectifs, de préférence pluriannuelle, avec la collectivité de tutelle en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur expose :

- que l'Office de Tourisme exerce sa mission de service public dans le cadre des objectifs de développement touristique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, et en cohérence avec ceux du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et d'Atout France ;
- que cette convention est l'un des outils d'une ambition commune des acteurs locaux du tourisme pour continuer à être une destination touristique leader dans le département de l'Hérault, la région Occitanie Pyrénées Méditerranée et les grandes destinations touristiques européennes.

Monsieur le Rapporteur précise que l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée est un outil de l'action publique et, qu'à ce titre, il doit contribuer à renforcer le lien opérationnel entre la stratégie de développement touristique et les politiques publiques du territoire de l'agglomération et qu'il doit rechercher à amplifier les synergies entre les acteurs tant publics que privés, être synonyme de cohérence et de transversalité dans ses actions et celles auxquelles il s'associe, rechercher constamment les complémentarités qui permettent notamment des économies d'échelle et maintenir un lien étroit et de proximité avec les 20 communes membres

Il précise que les objectifs, les missions et niveaux de performance fixés par la CAHM à l'Office de Tourisme sont les suivants dans 13 domaines :

- accueil et information
- marketing et médias
- médiation du patrimoine
- commercialisation
- mise en tourisme des événements identitaires
- coordination des acteurs touristiques locaux
- observation touristique
- consultation
- qualification des services de l'Office de Tourisme
- taxe de séjour
- développement durable
- représentation
- qualification de la destination

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de cette convention d'objectifs entre les deux structures, approuvée par délibération du Comité de Direction de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée le 28 mars 2018, qui couvre les années 2018-2020 et peut être révisable par Avenant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au tourisme,
Vu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée du 28 mars 2018,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs 2018-2020 qui fixe les modalités en matière de développement touristique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ladite convention d'objectifs 2018/2020 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer tout avenant à la convention d'objectifs 2018/2020.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 51
- Présents : 42
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Label «Grands sites Occitanie
Agde-Pézenas 2018/2021» :
approbation du contrat Grand
Site Occitanie entre le Conseil
Régional Occitanie, la commune
d'Agde, la commune de Pézenas
et la CAHM

N° 002676

Question N°03 à l'O.J.

Réf. : *TOURISME*
Rubrique *dématérialisation* : 5.7.11.
Intercommunalité

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jordan DARTIER, Vice-Président délégué au tourisme

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-4mc1D0026760

Monsieur le Vice-Président expose que la Région Occitanie, possédant de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété, a décidé de s'appuyer sur ces derniers pour structurer des destinations touristiques majeures, créant ainsi le Label « *Grands Sites Occitanie* ».

Monsieur le Rapporteur précise que cette politique a, notamment, comme objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires ;
- de pérenniser et créer de l'emploi dans les secteurs du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région Occitanie / Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité.

Ainsi,

- en 2017, la Région a lancé un Appel à projets permettant d'identifier les grands sites régionaux susceptibles d'intégrer le réseau « Grands Sites Occitanie » et d'inviter les collectivités à formuler un projet stratégique de territoire ;

- en qualité de chef de file, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, a déposé un dossier de candidature le 31 janvier 2018 dans le cadre de la 2^{ème} sélection ;
- lors de la Commission Permanente du 13 avril 2018, le dossier de candidature du « Grand Site Occitanie Agde-Pézenas » a été retenu.

Il indique que le label « Grand Site Occitanie » est un outil de promotion touristique mais aussi de structuration territoriale durable et par conséquent, l'obtention du label « Grand Site Occitanie » ouvre droit à une contractualisation permettant de financer le programme d'actions validé pour une durée de quatre ans.

Il est donc proposé de passer un contrat déterminant une stratégie touristique basée sur deux volets essentiels à savoir la culture et le patrimoine qui s'organisent autour de trois cœurs emblématiques (Agde, Pézenas et de Canal du Midi) et d'une zone d'influence constituée par les 18 autres communes-membres de la CAHM. Ce contrat s'articule autour de la mise en œuvre de 32 actions et il convient, également, de conventionner un partenariat entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'Office de tourisme référent et les autres offices de tourisme 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation du contrat de partenariat « Grand Site Occitanie Agde-Pézenas » et à autoriser son Président en qualité de co-signataire à signer ledit contrat avec le Conseil Régional Occitanie, la commune d'Agde et la commune de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au tourisme,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat « Grand Site Occitanie Agde-Pézenas » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le contrat de partenariat « Grand Site Occitanie Agde-Pézenas » avec le Conseil Régional Occitanie, la commune d'Agde et la commune de Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de partenariat entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'Office de tourisme référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Budget principal de la CAHM
exercice 2018 :
Décision Modificative N°1

N° 002677

Question N°04 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster certaines dépenses à la situation des notifications, et des dépenses, il convient de procéder aux virements, ouvertures et fermetures de crédits sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|---|--|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | + 456 322,77 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | - 100 800,00 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante (diminution de la subvention au centre aquatique de l'Archipel) | - 147 946,77 € |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | + 257 000,00 € |
| TOTAL..... | | 464 576,00 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 70 | Produit des services | + 44 969,00 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | + 419 607,00 € |
| TOTAL..... | | 464 576,00 € |

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie RT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

98_DE-034-243400819-20180908-4mc1D00267710

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|--|--|-----------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | - 15 000,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | + 10 000,00 € |
| Opération 1002 | Port Fluvial / Hôtel Riquet | - 10 488,00 € |
| Opération 1401 | Quartier Canalet | + 200 000,00 € |
| Opération 1602 | Fonds Logement Social | - 80 000,00 € |
| Opération 1604 | Maison des projets | - 120 000,00 € |
| Opération 1703 | PAEHM | - 345 000,00 € |
| Opération 1801 | Pôle d'Echange Multimodal | - 70 000,00 € |
| Opération 1802 | Espace Lachaud | - 30 000,00 € |
| Opération 230 | Bâtiments communautaires | + 600 000,00 € |
| Opération 411 | Centre Aquatique | + 44 222,00 € |
| Opération 701 | Aggl'Haut Débit | + 400 000,00 € |
| Chapitre 458 Opération 458102 | Opération pour compte de tiers (458102 – AFAF Montagnac) | + 370 766,00 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 190 500,00 € |
| TOTAL..... | | 1 145 000,00 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 10 | Dotations, fonds divers et réserves | + 77 364,00 € |
| Opération 230 | Bâtiments communautaires | + 249 370,00 € |
| Chapitre 458 Opération 458202 | Opération pour compte de tiers (458202 – AFAF Montagnac) | + 370 766,00 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 190 500,00 € |
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | + 257 000,00 € |
| TOTAL..... | | 1 145 000,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget principal de la CAHM sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (procurations : *M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

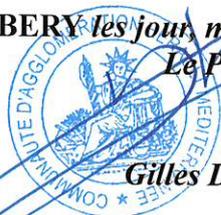
2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procurator : M. Allain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 -.OCT. 2018

OBJET :

Budget annexe « GEMAPI »
exercice 2018 :
Décision Modificative N°1

N° 002678

Question N°05 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-
THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUPE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * PINET : M. Robert PEREZ * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Gérard REY * PINET : M. Gérard BARRAU * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * BESSAN : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * PEZENAS : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180908-4mc1D00267810

Monsieur le Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster certaines dépenses, du fait de la réception de participations financières à des Syndicats en section d'investissement, il convient de procéder aux virements et ouvertures de crédits sur le Budget annexe du « GEMAPI » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « GEMAPI » | | |
|--|---------|----------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| | | 0,00 € |
| TOTAL..... | | + 0,00 € |

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « GEMAPI » SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|--|----------------------------------|----------------|
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 204 | Subventions d'équipement versées | + 20 000,00 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | - 20 000,00 € |
| TOTAL..... | | +0,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « GEMAPI » sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (*procurations : M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procuration : M. Allain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget annexe « GEMAPI » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « GEMAPI » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

(The signature is written in blue ink over a circular official stamp of the Agglomération Hérault Méditerranée.)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE
SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Budget annexe « Eau »
exercice 2018 ;
Décision Modificative N°1

N° 002679

Question N°06 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-lmc1D00267911

Monsieur le Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster les crédits pour les écritures d'amortissements et d'avances forfaitaires, il convient de procéder aux virements et ouvertures de crédits sur le Budget annexe « Eau » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU » | | |
|---|--|---------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordres entre sections | + 26 000,00 € |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | - 26 000,00 € |
| TOTAL..... | | 0,00 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| | | 0,00 € |
| TOTAL..... | | 0,00 € |

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU » | | |
|--|--|----------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 20 000,00 € |
| TOTAL..... | | + 20 000,00 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 040 | Opérations d'ordres entre sections | + 26 000,00 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 20 000,00 € |
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 26 000,00 € |
| TOTAL..... | | + 20 000,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Eau » sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (procurations : *M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procuration : M. Alain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget annexe « Eau » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Eau » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - .OCT. 2018

OBJET :

Budget annexe «Assainissement»
exercice 2018 :
Décision Modificative N°1

N° 002680

Question N°07 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster certaines prévisions de dépenses et de recettes, il convient de procéder aux virements et ouvertures de crédits sur le Budget annexe « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|--|---|----------------------|
| DÉPENSES | | |
| Chapitre / Opération | Libellé | Montant |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | - 33 000,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | + 79 000,00 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | - 1 160 014,00 € |
| Chapitre 13 | Subventions d'investissement | + 1 114 014,00 € |
| 458103 | Opération pour compte de tiers (Castelnau de Guers – travaux réseaux pluvial) | + 40 000,00 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 20 000,00 € |
| TOTAL..... | | + 60 000,00 € |

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDE, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180909-lmcd0026800

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|--|---|----------------------|
| RECETTES | | |
| Chapitre / Opération | Libellé | Montant |
| 458203 | Opération pour compte de tiers (Castelnau de Guers – travaux réseaux pluvial) | + 40 000,00 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | + 20 000,00 € |
| TOTAL..... | | + 60 000,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Assainissement » sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (procurations : *M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procuration : M. Allain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget annexe « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Assainissement » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Budget annexe «Ordures
Ménagères» - exercice 2018 :
Décision Modificative N°1

N° 002681

Question N°08 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*
Rubrique dématérialisation : T.I.I. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * PINET : M. Robert PEREZ * POMEROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * PINET : M. Gérard BARRAU * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * PEZENAS : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REGU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-4mc1D00268111

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster le produit de la taxe des ordures ménagères, suite à la réception des notifications, et la dépense correspondant au reversement au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde, il convient de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget annexe du « Ordures Ménagères » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DES « ORDURES MÉNAGÈRES » | | |
|---|------------------------------------|----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | + 125 323,00 € |
| TOTAL..... | | + 125 323,00 € |

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DES « ORDURES MÉNAGÈRES » SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|-----------------|-----------------------|
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | + 125 323,00 € |
| TOTAL..... | | + 125 323,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Ordures Ménagères » sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (procurations : *M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procuration : M. Alain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Ordures Ménagères » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The signature is a large, stylized blue ink mark that overlaps the official seal of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The seal is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter and a central emblem.

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Budget annexe «Transport
Hérault Méditerranée» - exercice
2018 : Décision Modificative N°1

N° 002682

Question N°09 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que compte tenu de la nécessité d'ajuster la participation au transport scolaire dans le cadre de la loi NOTRE, suite à l'intégration de la commune de Tourbes pour un montant de 90 200 €, il convient de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU « TRANSPORT HÉRAULT MÉDITERRANÉE » | | |
|---|-----------------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | + 90 200,00 € |
| TOTAL..... | | + 90 200,00 € |

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane COMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-lmc1D0026820

| DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU « TRANSPORT HÉRAULT MÉDITERRANÉE » SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|------------------------|----------------------|
| RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Montant |
| Chapitre 77 | Produits exceptionnels | + 90 200,00 € |
| TOTAL..... | | + 90 200,00 € |

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces écritures et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » sur l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

50 Pour (*procurations : M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE*)

2 abstentions : *M. Armand RIVIERE (procuration : M. Alain JALABERT)*

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2018 concernant le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

3 - OCT. 2018

OBJET :

Zones d'Activités de la CAHM :
délibération complémentaire
à la délibération n°2009
du 24/10/2016

N° 002683

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*
Rubrique dématérialisation : 5.7.11.
Intercommunalité

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'ÉVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Geraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'ÉVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180912-lmc1D002683J0

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 19 septembre 2016 et conformément à la Loi NOTRe, le Conseil Communautaire a pris acte, par délibération n°2009 du 24 octobre 2016, de l'ensemble des Zones d'Activités du territoire intercommunal gérées par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient à présent, dans le cadre des conventionnements futurs en matière de gestion des Zones d'Activités de la CAHM, d'autoriser le Président de l'EPCI à signer tous les documents administratifs nécessaires (procès-verbaux, conventions, contrats de prestation, etc...).

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser le Président à signer les différents actes administratifs nécessaires à la gestion des Zones d'Activités de la CAHM.

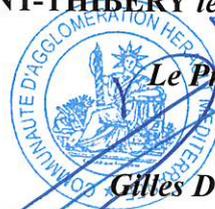
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents administratifs nécessaires (procès-verbaux, conventions, contrats de prestation, etc...) à la gestion des Zones d'Activités de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

3 - .OCT. 2018

OBJET :

Piscine communautaire
de Pézenas :
approbation de la convention-
cadre d'utilisation de la piscine
entre la CAHM et les
associations sportives

N° 002684

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : *Finances, Observatoire fiscal*

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDE, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Rimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180909-lmctD0026840

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'équipement aquatique communautaire de Pézenas accueille des associations sportives pour le développement de leurs activités et que, jusqu'alors, seule l'association du CAP Natation de Pézenas, bénéficiait d'une convention d'objectifs pour l'utilisation de cette piscine.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, gestionnaire de l'équipement gère les créneaux publics et, par conséquent, les relations contractuelles avec le mouvement associatif.

En conséquence, il est proposé de conventionner annuellement avec les différents acteurs associatifs du territoire intercommunal, par le biais d'une convention-cadre de mise à disposition gratuite de l'équipement, stipulant les droits et obligations de chaque association, notamment en matière d'encadrement des publics et de respect des horaires.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la convention-cadre de mise à disposition gratuite de l'utilisation de la piscine de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention-cadre d'utilisation de la piscine de Pézenas auprès des associations du territoire intercommunal ;
- **D'APPROUVER** la gratuité pour la mise à disposition de l'équipement aquatique communautaire de Pézenas.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention-cadre ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mise à disposition de la Piscine communautaire de Pézenas.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

3 - OCT. 2018

OBJET :

Piscine communautaire
de Pézenas :
approbation des modifications
en matière de tarifs
et d'horaires d'ouverture
hors vacances scolaires

N° 002685

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs
des services publics

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180909-Imc1D002685J0

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- dans le cadre de ses compétences en matière de « construction d'aménagement et d'entretien et de gestion des équipements sportifs », le Conseil Communautaire par délibération du 24 novembre 2008 a déclaré d'Intérêt communautaire la piscine de Pézenas et en assure la gestion depuis le 1^{er} janvier 2009.
- par délibération du 31 mai 2010, modifiée par délibération du 6 février 2012 et du 13 juin 2016 et du 29 mai 2018, l'Assemblée délibérante a adopté les horaires, les tarifs ainsi que le règlement intérieur de la piscine communautaire de Pézenas.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du Centre aquatique de Pézenas, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- ✓ Modifier les horaires d'ouverture hors vacances scolaires :

| JOURS | HORAIRES |
|-----------------------------|---------------|
| Lundi - Mercredi - Vendredi | 18h30 - 20h30 |
| Mardi - Jeudi | 12h - 14h |

- ✓ Modifier les tarifs :

| TARIFS ACTUELS | | NOUVEAUX TARIFS | | |
|--|---------|--|---------|-----------|
| | | | CAHM | HORS CAHM |
| | | <i>Gratuit pour les moins de 3 ans</i> | | |
| Entrée générale | 2,40 € | Plein | 2,50 € | 3,00 € |
| Entrée tarif réduit Club Enfants du multi-sport écoles primaires | 1,00 € | Réduit moins de 12 ans et association avec conventions | 1,50 € | 2,00 € |
| Carnet 10 entrées | 20,00 € | Carte 10 entrées | 20,00 € | 25,00 € |
| Tarif groupe | 1,90 € | Tarif groupe | 2,00 € | 2,50 € |
| Attestation natation | 5,00 € | Attestation natation | 5,00 € | |
| Consigne vestiaire | 0,20 € | Consigne vestiaire | 0,50 € | |
| Location transat | 1,50 € | Location transat | 1,50 € | |

Monsieur le Rapporteur précise que les tarifs « CAHM » sont réservés aux détenteurs du Pass'Archipel et que cette carte gratuite est réservée aux administrés de la Communauté d'agglomération. Elle peut être délivrée dans les mairies des communes-membres, aux Centres aquatiques de Pézenas et de l'Archipel à Agde et ce, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins d'un an, d'une photo et d'une pièce d'identité.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les modifications apportées en matière d'horaires d'ouverture et de tarification telles que sus-exposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

48 Pour (procurations : M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVILLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Bernard SAUCEROTTE)

4 abstentions : M. Armand RIVIERE (procuration : M. Allain JALABERT) ; Mme Corinne SEIWERT (procuration : M. Fabrice MUR)

- **DE MODIFIER** les horaires d'ouverture et les tarifs tel qu'indiqués ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY le jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Centre aquatique
communautaire
de l'« Archipel » :
modifications tarifaires

N° 002686

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.1.3. Tarifs
des services publics

- ✓ Vu la délibération en date du 18 juillet 2011 fixant les tarifs relatifs à l'ensemble des prestations proposées au Centre aquatique de l'Archipel et modifiés par les délibérations du 15 juillet 2013, du 29 juin 2015 et du 13 décembre 2017.

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre du fonctionnement du Centre Aquatique communautaire de l'« Archipel » et suites aux contrôles de gestion effectués en matière de régie, il convient de modifier les grilles tarifaires.

Monsieur le Rapporteur précise que les tarifs sont présentés en grandes familles et sous familles « Espace Balnéo » et « Espace aquatique ».

Les principales modifications tarifaires apportées se décomposent comme suit :

- ✓ Régie Espace aquatique :

| Tarifs | Anciens | Nouveaux |
|------------------------------------|----------|----------|
| Carnet Aqua - 50 tickets..... | 175,00 € | 190,00 € |
| Abo 2 fois par semaine CAHM..... | 226,00 € | 236,00 € |
| Abo 2 fois par semaine HORS CAHM.. | 240,00 € | 250,00 € |

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOUIS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

REGU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180909-lmc1D002686G10

✓ Régie Espace Balnéo :

| <u>Tarifs</u> | <u>Anciens</u> | <u>Nouveaux</u> |
|-------------------------------|----------------|-----------------|
| Carnet Aqua - 10 tickets..... | 120,00 € | 140,00 € |
| Accès ABE semaine..... | 15,00 € | 17,00 € |
| Abonnement 12 ABE..... | 165,00 € | 168,00 € |
| Abonnement 6 ABE..... | 75,00 € | 90,00 € |

Ainsi, afin d'adapter les grilles tarifaires aux nouveaux besoins des activités ludiques, de fitness, de bien-être et de détente, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les nouvelles grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs annexés à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ces nouvelles tarifications.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Société d'Economie Mixte
de Production d'Energies
Renouvelables :
position de la CAHM au sein
du Conseil d'Administration
sur la prise de participation
de la SEMPER à deux sociétés
de projet (acquisition de 10 %
du capital social de la Société
Vents d'Oc Centrale d'Energie
Renouvelable 18" et 0,6 %
du capital social de la Société
« ELOMED »)

N° 002687

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : *Politiques contractuelles*
Rubrique dématérialisation : 7.4.3.
Intervention économique émanant des EPCI

- ✓ *VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 qui stipule que les prises de participation d'une SEM doivent faire l'objet d'un accord des collectivités territoriales et groupements de collectivités représentés au Conseil d'Administration.*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, par délibération n°1924 adoptée en séance du Conseil Communautaire du 13 juin 2016, a approuvé la participation de la CAHM au capital (5,60 %) de la Société d'Economie Mixte de Production d'Energies Renouvelables (SEMPER) et dans laquelle elle est représentée au sein du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Monsieur le Rapporteur précise que la SEMPER a pour objet social d'intervenir dans la mise en œuvre de la transition énergétique par la valorisation des déchets et l'énergie renouvelable et qu'à ce titre, elle contribue au développement de l'énergie photovoltaïque qui permet à la fois d'améliorer l'autonomie énergétique des territoires et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD, Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20190909-4mc1D0026870

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre des participations via la Société d'Economie Mixte de production d'énergies renouvelables au sein de deux sociétés de projet constituées pour porter des opérations de construction et d'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables, parmi lesquelles :

- Dans le cadre de la remise en état du centre d'enfouissement technique de Bessan par le SICTOM de Pézenas-Agde, la Société « VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 18 » va réaliser et exploiter une installation solaire (photovoltaïque) au sol au lieudit « La Garrigue Haute ». L'actionnaire majoritaire est la Société « JMB ENERGIES ».
- Dans le cadre de l'ambitieux projet de parc éolien flottant au large de Gruissan, un projet de ferme éolienne « EOLMED » est porté par une entité juridique du même nom dont le capital est actuellement détenu par le Groupe LUCIA.

Monsieur le Rapporteur indique que ces prises de participation, minoritaires, sont les suivantes :

- « VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 18 » : acquisition de 10 % du capital social ;
- « EOLMED » : acquisition de 0,5 % du capital social.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer quant à la position de la CAHM au sein du Conseil d'Administration de la SEMPER sur la prise de participation de la Société d'Economie Mixte aux sociétés de projet « Vents d'Oc Centrale d'Energie Renouvelable 18 » et « EOLMED ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** les représentants de la CAHM au sein du Conseil d'Administration de la SEMPER à voter favorablement la prise de participation de la SEM à hauteur de 10 % du capital social de la Société « VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 18 » ;
- **D'AUTORISER** les représentants de la CAHM au sein du Conseil d'Administration de la SEMPER à voter favorablement la prise de participation de la SEM à hauteur de 0,5 % du capital social de la Société « EOLMED » ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à la SEMPER.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
3 - OCT. 2018

OBJET :

Hérault Energies, Syndicat mixte
d'Energies du département
de l'Hérault :
adhésion de la CAHM
et désignation de ses
représentants

N° 002688

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : *Politiques contractuelles*
Rubrique dématérialisation : Rubrique
dématérialisation : 1.7. Délibération
intéressant la commande publique

- *Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.*

Monsieur le Conseiller délégué indique que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des intercommunalités en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, consciente de ces enjeux, s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, document de planification stratégique qui fixera une ambition sur les volets d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergies et développement des énergies renouvelables) et d'adaptation (réduction de la vulnérabilité) aux côtés des acteurs privés et publics dont Hérault Energie.

Il souligne qu'« Hérault Energies » est un Syndicat mixte d'Energies, autorité concédante sur le Département de l'Hérault pour la distribution publique d'électricité qui exerce d'autres compétences dont la maîtrise de la demande en énergie et l'éclairage public. Il s'agit d'un acteur majeur aux côtés de qui la Communauté d'agglomération progresse sur les thématiques relevant de la mobilité durable ou de la maîtrise de l'énergie.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJO, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD, Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-lmc1D00268890

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que la CAHM adhère au syndicat « Hérault Energies » ce qui permettrait de bénéficier d'une part, du régime d'aide financière, jusqu'alors réservé aux communes dans les domaines de l'éclairage public et de la maîtrise de l'énergie et, d'autre part de bénéficier de l'expertise technique indispensable à la mise en œuvre des projets relevant de ces domaines.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'adhésion de la CAHM au Syndicat mixte « Hérault Energies » du département de l'Hérault et de désigner ses représentants (titulaire et suppléant) au sein dudit Syndicat mixte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Syndicat Mixte Hérault Energies du département de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

À L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègeront au sein du Comité syndical du Syndicat mixte « Hérault Energies » du département de l'Hérault ;

À L'UNANIMITÉ

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM :
 - Monsieur Daniel **RENAUD**, Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelable en qualité de membre titulaire
 - Monsieur Rémy **BOUYALA**, Conseiller Communautaire Délégué à la synergie des zones d'activités économiques en qualité de suppléant
- **DIT** que cette délibération sera notifiée Syndicat Mixte Hérault Energies du département de l'Hérault.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

3 - OCT. 2018

OBJET :

Adhésion de la CAHM
au Groupement de commande
pour l'achat d'énergies,
de fournitures et de services
en matière d'efficacité
et d'exploitation énergétique ;
approbation de la convention
constitutive du Groupement
de commande avec le Syndicat
mixte d'Hérault Energies

N° 002689

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Politiques Contractuelles

Rubrique dématérialisation : 1.7.

Délibération relative à une convention de
groupement de commande

- ✓ Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;
- ✓ Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;
- ✓ Vu le code de l'énergie ;
- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CHAUBAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD, Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-lmctD00268910

Monsieur le Conseiller délégué informe que la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation depuis le 1^{er} janvier 2015 pour le gaz naturel et le 1^{er} janvier 2016 pour l'électricité. Cela s'est traduit par la fin des tarifs règlementés de vente et la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture.

Il indique que les Syndicats d'Energies de l'Hérault du Gard et de l'Aude s'unissent pour constituer un Groupement de commandes avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée.

Il précise que le Syndicat d'Hérault Energies du département de l'Hérault est désigné coordonnateur du groupement qui, pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, passera des marchés ou des accords-cadres.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique nécessitant une bonne connaissance du secteur de l'énergie et des règles de la commande publique.

Par conséquent, une mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, obtenir des meilleurs prix et présente donc un intérêt pour la Communauté d'agglomération au regard de ses besoins propres.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller Communautaire Délégué aux énergies renouvelables,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADHÉRER** au Groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée avec le Syndicat mixte d'Hérault Energies ;
- **DE S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est partie prenante ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention constitutive du Groupement jointe en annexe de la présente délibération et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Syndicat mixte d'Hérault Energies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;
- **D'APPROUVER** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement ;
- **DE S'ENGAGER** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée est partie prenante et à les inscrire préalablement au Budget principal.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

4 -- OCT. 2018

OBJET :

Marché N°18001 - travaux de
réhabilitation de la canalisation
d'adduction d'eau entre le Puit
et le Réservoir sur la commune
de Saint-Pons de Mauchiens :
Avenant N°1

N° 002690

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : *COMMANDE PUBLIQUE*
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-
THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180911-1mc1D0026900

Monsieur le Vice-Président rappelle d'une part que, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé un marché pour les travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau entre le puit et le réservoir sur la commune de Saint-Pons de Mauchiens et d'autre part, que le groupement d'entreprises SOLATRAG/BANO a été attributaire du marché pour un montant de 459 028,00 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de l'exécution du marché des travaux supplémentaires estimés à la somme de 42 106,70 € HT sont devenus nécessaires. Il s'agit de la réfection de chaussée supplémentaire au niveau des emprises de la route Départementale et de la protection de la canalisation d'adduction d'eau contre les courants vagabonds au niveau des tronçons sensibles.

Par conséquent, il est proposé de passer avec le mandataire du groupement, l'Entreprise SOLATRAG un avenant N°1 pour un montant de 42 106,70 € HT portant ainsi le marché à la somme de 501 144,70 € HT (soit une plus-value de 9,18 %).

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la Commande publique, propreté voirie
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PASSER** avec l'Entreprise SOLATRAG, mandataire du groupement SOLATRAG/BANO, un avenant N°1 au marché N°18 001 « Travaux de réhabilitation de la Canalisation d'adduction d'eau entre le Puit et le Réservoir sur la commune de Saint-Pons de Mauchiens » pour un montant de 42 106,70 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes « eau et assainissement » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

4 - OCT. 2018

OBJET :

Travaux de réhabilitation du
château d'eau de Saint-Thibéry :
autorisation de signature
du marché

N° 002691

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : *COMMANDE PUBLIQUE*

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-lmc1D00269110

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé une consultation pour des travaux de réhabilitation du château d'eau de Saint-Thibéry ainsi que la réalisation d'une fresque pour un montant estimatif de 252 600 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2018 pour le jugement des offres a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise FREYSSINET France région Sud Est pour un montant de 157 058 € HT, réparti de façon suivante :

- Tranche ferme « *génie civil et réservoir extérieur* » pour un montant de 90 999 € HT ;
- Tranche optionnelle 1 « *isolation toiture* » pour un montant de 20 114 € HT ;
- Tranche optionnelle 2 « *équipements* » pour un montant de 4 497 € HT ;
- Tranche optionnelle 3 « *réalisation d'une fresque* » pour un montant de 34 058 € HT.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée autoriser monsieur le Président à signer ce marché conformément au choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué à la Commande publique, propreté voirie
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 20 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le marché avec l'Entreprise FREYSSINET pour un montant de 157 058 € HT (Tranche Ferme / tranches optionnelles 1, 2 et 3) ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes « eau et assainissement » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

4 - OCT. 2018

OBJET :

Aménagement du PAEHM
«Le Roubié» à Pinet :
autorisation de signature
des marchés

N° 002692

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : *COMMANDE PUBLIQUE*

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-4mc1D002692D0

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit réaliser des travaux pour l'aménagement du Parc d'Activités Economiques « Le Roubié » à Pinet.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant de ces travaux est estimé à la somme de 1 980 391,75 € HT et qu'une consultation sous forme de procédure adaptée va être lancée.

Ainsi, il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

Il indique que le dossier de consultation des entreprises se décompose de la façon suivante :

- Lot 1 « *VRD réseaux humides* » estimé à la somme de 1 639 130 € HT
- Lot 2 « *Plantations espaces verts* » estimé à la somme de 93 290,75 € HT
- Lot 3 « *Réseaux secs* » estimé à la somme de 247 971,00 € HT

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer à autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la Commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « Le Roubié » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
4 - OCT. 2018

OBJET :

Réalisation d'une Mission de Maîtrise d'Œuvre et de missions complémentaires relatives à la construction de la digue rapprochée sur la commune de Bessan : autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

N° 002693

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : *COMMANDE PUBLIQUE*
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé pour les travaux de construction de la digue rapprochée de Bessan une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre estimée à la somme de 210 000 € HT sous forme de procédure concurrentielle avec négociation sur la base d'un montant estimatif de travaux de 5 731 000,00 € HT, conformément aux articles 25-I.2° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à l'issue de cette consultation la Commission d'Appel d'Offres doit se réunir pour attribuer ce marché et qu'il convient d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché à intervenir conformément au choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noelle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-lmclD00269310

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la Commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre et de missions complémentaires relatives à la construction de la digue rapprochée sur la commune de Bessan ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « GEMAPI » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

4 - OCT. 2018

OBJET :

Restauration de trois Epanchoirs
sur le Canal du Midi
sur les communes
de Portiragnes et Vias :
autorisation de signature
des marchés

N° 002694

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : **COMMANDE PUBLIQUE**
Rubrique **dématérialisation** : 1.1.1.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-4mc1D002694I0

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée pour la restauration de trois Epanchoirs situés sur les communes de Portiragnes et Vias pour un montant estimatif de travaux de 640 000 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à l'issue de cette consultation la Commission d'Appel d'Offres doit se réunir pour attribuer les marchés et qu'il convient d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés à intervenir conformément au choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que le dossier de consultation comprend deux lots :

- Lot 1 « *Maçonnerie traditionnelle – taille de pierre* » pour un montant de 600 900 € HT
- Lot 2 « *Serrurerie* » pour un montant de 39 700 € HT

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la Commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés de travaux à intervenir pour la restauration de trois Epanchoirs sur le canal du midi sur les communes de Portiragnes et de Vias ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
4 - OCT. 2018

OBJET :

Création d'un emploi de manager systèmes et réseaux relevant du grade d'ingénieur territorial et possibilité d'avoir recours au recrutement d'un agent non titulaire

N° 002695

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : RESSOURCES HUMAINES
Rubrique dématérialisation : 4.2.3.
Délibération relative à la création d'emploi contractuel

- ✓ VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-3 2° ;
- ✓ VU le décret n° 88-45 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre du projet de mutualisation des services d'information entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la ville d'Agde et les communes du territoire et qu'afin de rationaliser les moyens techniques (serveurs, réseaux et téléphonie) et humains, il s'avère nécessaire de recruter un manager systèmes et réseaux.

Pour ce faire, monsieur le Rapporteur propose la création d'un emploi permanent à temps complet de manager systèmes et réseaux relevant du grade des ingénieurs territoriaux.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180828-lmc1D00269510

En raison du profil spécifique recherché, cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A au grade d'Ingénieur territorial 7^{ème} échelon qui devra justifier d'un diplôme d'ingénieur en informatique et d'une expérience professionnelle dans le management des systèmes d'information et réseaux.

Il précise que l'agent sera recruté par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la création d'un emploi de manager systèmes et réseaux sur le grade d'Ingénieur territorial et possibilité d'avoir recours au recrutement d'un agent non titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi de manager systèmes et réseaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM en cas de besoin d'avoir recours au recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article 3-32° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

4 - OCT. 2018

OBJET :

Modification du Régime
Indemnitaire des Fonctions,
des Sujétions de l'Expertise et de
l'Engagement Professionnel
(RIFSEEP) de la CAHM :
modification des conditions
d'octroi aux agents
non titulaires contractuels

N° 002696

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : *RESSOURCES HUMAINES*

Rubrique dématérialisation : 4.1.

Délibération relative aux personnels de la
fonction publique territoriale

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-1mctfD0026960

Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de modifier le Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de permettre à certains agents contractuels d'en bénéficier dès le premier jour d'embauche.

Ainsi, le paragraphe 2b) de la délibération n°2154 du 27 mars 2017 est modifié comme suit :

« Il est décidé d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat et des maxima réglementaires, l'IFSE aux agents titulaires, stagiaires et contractuels embauchés au titre des articles 3.1 et 3.2 bénéficiant d'un contrat d'une durée d'un an et plus à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de droit public. Les agents remplaçants occasionnels et les saisonniers ne peuvent donc y prétendre ».

Monsieur le Rapporteur précise que les autres modalités de la délibération du 27 mars 2017 restent inchangées.

Cette modification a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique réuni le 21 septembre 2018.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur cette modification du Régime Indemnitare des agents de la Communauté d'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Comité Technique réuni le 21/09/2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la modification du Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents de la CAHM telle qu'indiquée ci-dessus ;
- **DIT QUE** les autres modalités de la délibération du 27 mars 2017 restent inchangées ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
4 - OCT. 2018

OBJET :

Modification du Tableau
des Emplois :
création d'un emploi permanent
pour la Direction des Services
Techniques et deux emplois non
permanents pour la piscine
communautaire de Pézenas

N° 002697

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : RESSOURCES HUMAINES
Rubrique dématérialisation : 4.1.
Délibération relative aux personnels de la
fonction publique territoriale

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que l'évolution de l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ainsi que la continuité du service public nécessitent la création :

- d'un emploi permanent relevant du grade d'Attaché principal affecté à la Direction des Services Techniques ;
- d'un emploi non permanent à temps non complet 20/35^{ème} relevant du grade d'Adjoint administratif et d'un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETPAS) afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine communautaire de Pézenas.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à se prononcer sur ces créations d'emploi et la modification du Tableau des emplois de l'Etablissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

*Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de
l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;*

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie RT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président

RECU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-4mc1D00269710

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 24 SEPTEMBRE 2018**EMPLOIS PERMANENTS**

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CC |
|---|-------------|---------------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Directeur territorial | A | 2 |
| Attaché territorial principal | A | 6 |
| Attaché Territorial | A | 14 |
| Rédacteur Territorial | B | 10 |
| Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | B | 7 |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 6 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe | C | 17 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe | C | 30 |
| Adjoint administratif | C | 43 |
| Emplois permanents à temps non complet | | |
| Adjoint administratif 58 h 30 / mois | C | 1 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Animateur principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Animateur principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Animateur territorial | B | 1 |
| Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| Adjoint d'animation | C | 2 |
| FILIERE CULTURELLE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Conservateur territorial de bibliothèques en chef | A | 1 |
| Conservateur territorial de bibliothèques de 2 ^{ème} classe | A | 1 |
| Bibliothécaire Territorial | A | 1 |
| Assistant territorial de conservation principal de 1 ^{ère} classe | B | 2 |
| Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe | B | 3 |
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | C | 3 |
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | C | 10 |
| Adjoint territorial du patrimoine | C | 16 |
| FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Assistant socio-éducatif principal | B | 1 |
| Assistant socio-éducatif | B | 2 |

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CC |
|--|------|--------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Ingénieur en chef hors classe | A | 1 |
| Ingénieur en chef | A | 3 |
| Ingénieur principal | A | 6 |
| Ingénieur | A | 6 |
| Technicien principal 1 ^{ère} classe | B | 12 |
| Technicien principal 2 ^{ème} classe | B | 9 |
| Technicien Territorial | B | 3 |
| Agent de Maîtrise Principal | C | 29 |
| Agent de Maîtrise | C | 33 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 102 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 25 |
| Adjoint technique | C | 170 |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Educateur APS hors classe | B | 1 |
| Total emplois permanents à temps complet | | 585 |

| | | |
|---|---|----------|
| Emplois permanents à temps non-complet | | |
| Attaché territorial 91 h/ mois | A | 1 |
| Adjoint administratif (33 h/hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint administratif (21 h 30/hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint administratif (28h/hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint technique (87 h/mois) | C | 1 |
| Adjoint technique (86,67 h/mois) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (30 h/mois) | C | 1 |
| Total emplois permanents à temps non complet | | 9 |
| Emplois fonctionnels à temps complet | | |
| Directeur Général des Services | A | 1 |
| Directeur Général Adjoint | A | 2 |
| Emplois fonctionnels à temps non complet | | |
| Directeur Général Adjoint (65 % d'un temps complet) | A | 1 |
| Total emplois fonctionnels | | 4 |

EMPLOIS NON PERMANENTS
(Besoins saisonniers, remplacement accroissement temporaire d'activité)
AGENTS NON TITULAIRES

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CC |
|---|----------|--------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Temps complet | | |
| Attaché contractuel Art. 3-3 2° (transfert création services communs) | A | 1 |
| Adjoint Administratif | C | 10 |
| Adjoint Administratif 20/35 ^{ème} | C | 1 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Temps complet | | |
| Adjoint technique | C | 8 |
| Adjoint technique saisonnier | C | 90 |
| Temps incomplet | | |
| Adjoint technique | C | 2 |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| Temps complet | | |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) | B | 1 |
| Total emplois NON permanents | | 113 |

EMPLOIS PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CC |
|--|----------|--------------------------|
| FILIERE CULTURELLE | | |
| Temps complet | | |
| Attaché de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme) | A | 1 |
| Assistant de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme) | B | 1 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Temps incomplet | | |
| Adjoint technique 130 heures hebdomadaires – CDI (élargissement périmètre commune Tourbes) | C | 1 |
| Total emplois non titulaires permanents | | 3 |

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi modifiés sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 -.OCT. 2018

OBJET :

Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
du Biterrois :
approbation des nouveaux
statuts

N° 002698

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Administration générale
Rubrique dématérialisation : 5.T.II.
Intercommunalité

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'ÉVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJO, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'ÉVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180909-4mc1D0026980

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 27 janvier 2003, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Syndicat Mixte pour élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), c'est-à-dire définir les orientations d'aménagement du territoire sur le bassin de vie du Biterrois. Une fois le périmètre acté, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois a été constitué par Arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2004.

Monsieur le Rapporteur expose que par courrier en date du 20 juin 2018, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois a saisi le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée l'informant que par délibération du 14 février 2017, les membres du Comité Syndical ont approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte qui inclut dans l'article 1 « le changement de nom des EPCI membres suite aux recompositions territoriales » et dans son article 16 « des précisions sur les modalités de fixation des contributions des membres ».

- ✓ **ARTICLE 1** : changer les noms des EPCI membres suite aux recompositions territoriales, mentionnées dans les statuts :
 - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
 - Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
 - Communauté de Communes La Domitienne
 - Communauté de Communes Sud Hérault
 - Communauté de Communes Les Avant-Monts

- ✓ **ARTICLE 16** : concernant les contributions annuelles des membres, de modifier comme suit
Les contributions annuelles des membres du Syndicat sont déterminées sur la base de la population totale (population municipale plus population comptée à part) de chaque EPCI membre, telle qu'elle résulte des chiffres officiels de la population légale de l'année N publiés par décret en chaque fin d'année N-1. Le montant par habitant de cette contribution est fixé chaque année par le Comité syndical lors du vote du Budget Primitif.

Afin de valider les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, il est demandé à chacun des EPCI qui le compose de délibérer et d'approuver ces modifications afin que monsieur le Préfet puisse prendre l'Arrêté préfectoral correspondant.

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver les actualisations des nouveaux statuts du Syndicat mixte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Comité syndical du SCoT du Biterrois réuni le 14 février 2017,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les actualisations apportées aux statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois joints à la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Société Publique Locale
d'Aménagement
TERRITOIRE 34 :
présentation au
Conseil Communautaire
du rapport d'activités 2017

N° 002699

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Administration Générale
Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

- ✓ *VU l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ancien article 8 de la loi du 7 juillet 1983) en son alinéa 7, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34, doit se prononcer sur le rapport annuel 2017 de cette structure.*

Monsieur le Président rappelle d'une part, qu'en application de la loi de juillet 2006 instituant les SPLA, le Conseil Général a créé, en 2008, la SPLA Territoire 34 pour lui confier prioritairement, sans mise en concurrence et dans le cadre d'un « contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services », les opérations d'aménagement qu'il décidera de lui confier et d'autre part, qu'en application de la loi de mai 2010, le Département a associé en novembre 2011 sept intercommunalités à la conduite de la Société pour leur permettre de bénéficier de ces dispositions.

Ainsi, ces collectivités peuvent s'appuyer sur la SPLA Territoire 34 afin de mutualiser son expérience, ses compétences et ses moyens pour l'étude et la réalisation de leurs projets d'aménagement, à savoir :

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie RT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180909-4mc1D00269910

« les actions ou opérations d'aménagement qui ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ».

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations sur le résultat de l'exercice 2017 et sur son mode de fonctionnement retraçant ainsi la gestion de Territoire 34.

En 2017, la Société Publique Locale d'Aménagement TERRITOIRE 34 est devenue une Société Publique Locale afin d'élargir son champs d'activité. Globalement, l'activité de la Société porte sur la conduite de 23 projets (5 nouveaux projets ; 8 en cours de réalisation et 10 en cours d'achèvement) représentant un montant d'investissement de 11 948 K€, se répartissant comme suit :

- 6 projets en études
- 10 superstructures autres
- 7 projets d'aménagement

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni à quatre reprises, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie afin de modifier les statuts de la Société, notamment l'article 2, afin de transformer la SPLA en un SPL au champ d'intervention plus large et une Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2016.

Les comptes annuels 2017, avec des produits d'exploitation à hauteur de 1 029 K€ et des charges qui s'élèvent à 949 K€, le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 80 K€. Après incorporation des charges et produits, financiers et exceptionnels, intéressement des salariés (25 K€) et impôts sur les sociétés, le résultat net de la Société présente un bénéfice net de 38 K€, mise en réserve dans les fonds propres de la Société.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à acter le rapport d'activités 2017 de Territoire 34 tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34 joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - .OCT. 2018

OBJET :

Association Française des
Correspondants à la Protection
des Données à caractère
Personnel (AFCDP) :
adhésion de la CAHM

N° 002700

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : *Protection des données*

Rubrique dématérialisation : 7.10 Finances

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie RT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180905-lmc1D00270010

Monsieur le Vice-Président rappelle que le règlement européen sur la protection des données 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018 et qu'il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de la mise en conformité de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au règlement européen, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adhérer à l'« Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel » (AFCDP) qui assure les échanges de savoir et de savoir-faire dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.

Il précise qu'au regard de ces nouvelles obligations légales imposées, l'AFCDP apporte une méthodologie, une veille juridique et une expérimentation partagée et innovante. En effet, ce réseau se focalise sur les objectifs suivants :

- Promouvoir le métier de Délégué à la Protection des Données ;
- Proposer un cadre d'échanges, en développant un réseau en France et à l'international ;
- Concevoir des outils, méthodes et pratiques utiles aux Délégués à la protection des données ;
- Défendre le métier, en suivant le cadre juridique de la fonction, en ayant la primeur de l'information, en agissant pour faire valoir la position des professionnels.

Monsieur le Rapporteur indique que la demande sera agréée à partir du 1^{er} octobre 2018 et valide jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Ainsi, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'opportunité de cette adhésion dont le montant s'élève à la somme de 450 Euros.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 Septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADHERER** à l'« Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel» (AFCDP) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion ;
- **DE PRÉLEVER** la dépense sur le Budget principal de la CAHM au titre de l'adhésion dont le montant s'élève à 450,00 Euros ;
- **DIT QUE** le premier appel de cotisation interviendra en janvier 2020.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 ~~SEP~~. OCT. 2018

OBJET :

Protection du littoral
du Grau d'Agde :
lancement de l'étude sur les
ouvrages en mer et demandes
de subvention auprès
des partenaires financeurs

N° 002701

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : *Environnement, espaces naturels*
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.
Demandes de subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180810-4mc1D0027010

Monsieur le Président rappelle que sur la commune d'Agde, le secteur Grau d'Agde/Saint Vincent est un secteur urbanisé présentant une forte érosion de la plage et de ce fait, un brise-lames et un tenon ont été aménagés en 2012 afin de limiter ce phénomène qui a permis un gain d'environ 48 400 m³ sur une surface de 120 000 m² entre 2013 et 2015, soit une épaisseur moyenne de 40 cm de sable supplémentaire dont le volume sédimentaire s'est relativement stabilisé entre 2015 et 2017.

Monsieur le Rapporteur expose que sur 68 000 m², la topographie a gagné 800 m³ en deux ans et les petits fonds en ont gagné 900 m³. Toutefois un point en érosion persiste menaçant, notamment, la jetée du fleuve Hérault. C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de réaliser un diagnostic du fonctionnement hydraulique et sédimentaire, analyser les effets positifs et négatifs des aménagements réalisés en 2012 ;
- d'identifier les évolutions prévisibles du fait des aléas (érosion, submersion) et des enjeux présents ;

- d'identifier les contraintes physiques, économiques, environnementales, réglementaires et décrire les solutions techniques pour finaliser la protection du secteur et réaliser une analyse multicritères comparative ;
- de comparer, justifier et chiffrer les aménagements préconisés au regard d'une analyse coût-bénéfice ;
- de préciser le programme de travaux de la solution retenue à niveau avant-projet.

Monsieur le Rapporteur précise que cette étude sera lancée durant le second semestre 2018 pour un montant estimé de 50 000 Euros HT.

Aussi, il convient préalablement de solliciter les partenaires financeurs pouvant accompagner la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'Assemblée délibérante est invitée à valider le lancement de l'étude sur les ouvrages en mer pour la protection du littoral du Grau d'Agde et d'autoriser monsieur le Président à solliciter les partenaires financeurs.

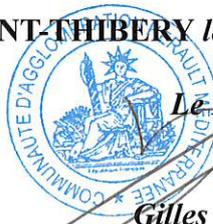
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE LANCER** la consultation sous forme de procédure adaptée ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires financeurs ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet de protection du littoral du grau d'Agde ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Protection du littoral
de la côte Ouest de Vias
libération du foncier :
validation du montant des
acquisitions des parcelles
AH174 et AH 89 (1 330 €),
AH176 (2 610 €),
AH170 (27 244,05 €)

N° 002702

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : *Environnement, espaces naturels*
Rubrique *dématérialisation* : 3.1.
Acquisitions

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180810-lmc1D00270210

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'apporter des solutions durables de protection et de préservation de son littoral et des enjeux socio-économiques, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a débuté en 2015 les travaux de protection et de mise en valeur du trait de côte en Côte Ouest de Vias (exercice 1 - 900 ml). Les études ont été relancées afin de finaliser la protection de la côte ouest qui compte 3,4 km au total.

Monsieur le Rapporteur expose que les négociations foncières se poursuivent et sont menées à l'amiable afin de libérer le foncier nécessaire pour la réalisation de la suite des travaux d'ici à 2021 avec l'appui de la SAFER et de la commune de Vias.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de racheter au même prix les parcelles acquises par anticipation par la commune de Vias au sein de l'exercice 2, à savoir :

- Parcelle AH 174 (7a 66ca) et AH 189 (1a31ca), pour un montant de 1330 € (750 € de foncier, 360 € prestation SAFER et 220 € de frais) ;
- Parcelle AH 176 (8a33ca), pour un montant de 2 610 € (100 € de foncier, 360 € prestation SAFER et 150 € de frais, 2 000 € de participation aux frais de démolition d'un bungalow) ;
- Parcelle AH 170 (41a06ca) pour un montant de 27 244.05 € (23 000 € de foncier, 2 760 € prestation SAFER et 1 484.05 € de frais).

Les acquisitions validées à ce jour s'élèvent à 31 184,05 € :

- 23 850,00 € de foncier
- 3 480,00 € de prestation SAFER
- 1 854,05 € de frais
- 2 000,00 € de participation aux frais de démolition d'un bungalow

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à valider le montant des acquisitions et d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la procédure d'acquisition de ces parcelles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** l'acquisition des parcelles AH 174, 189, 176 et 170 acquises par anticipation par la commune de Vias pour un montant de 31 184,05 € tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - .OCT. 2018

OBJET :

Restauration
des Epanchoirs 10, 11 et 17 :
approbation du plan de
financement et demande d'aide
financière auprès de l'Union
Européenne au titre du Fonds
Européen de Développement
Régional

N° 002703

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : *Environnement, espaces naturels*

Rubrique *dématérialisation* : 7.5.1.

Demandes de subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOUQS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDE, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Himée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFTOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180810-lmc1D00270310

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 a validé la démarche de restauration des Epanchoirs du Canal du Midi, N°10 et N°11 sur Vias et N°17 sur Portiragnes et autorisé le dépôt de demandes d'aides auprès des partenaires financiers.

Depuis, un maître d'œuvre a été mandaté et a réalisé les projets de réhabilitation de ces édifices. Ceux-ci ont été validés en pôle de compétence Canal du Midi au titre des biens culturels/paysage culturel puis en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), concours à la protection de la nature, à la prévention des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Monsieur le Rapporteur précise que la consultation pour l'attribution des marchés de travaux est en cours afin de permettre une réalisation au cours de l'hiver 2018/2019.

Afin de prendre en compte la mise à jour du chiffrage des travaux, estimés à 640 600 € HT par le maître d'œuvre, ainsi que la répartition consolidée des demandes de financements, madame le Rapporteur présente le plan de financement ci-dessous :

| Partenaires financiers | Epanchoir 10 | Epanchoir 11 | Epanchoir 17 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| L'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) | 19,76 % | 19,76 % | 19,76 % |
| L'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) | 20,00 % | 20,00 % | 20,00 % |
| Région Occitanie | 30,00 % | 30,00 % | 30,00 % |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse | 10,24 % | | |
| Voies Navigables de France (VNF) | | 10,24 % | |
| Total..... | 80,00 % | 80,00 % | 69,76 % |

L'Assemblée délibérante est invitée à valider le plan de financement proposé pour la restauration des trois Epanchoirs du Canal du Midi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour la restauration des Epanchoirs N°10, N°11 et N°17 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à déposer le dossier la demande d'aide auprès de l'Union Européenne au titre du Fond Européen de Développement Régional ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à déposer le dossier la demande d'aide auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à déposer le dossier la demande d'aide auprès de la Région Occitanie ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à déposer le dossier la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à déposer le dossier la demande d'aide auprès des Voies Navigables de France ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - .09. 2018

OBJET :

Syndicat Mixte des Vallées de
l'Orb et du Libron (SMVOL) :
approbation des nouveaux
statuts

N° 002704

Question N°31 à l'O.J.

Réf. : *Environnement, espaces naturels*
Rubrique *dématérialisation* : 5.7.8.
Intercommunalité - statuts

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie ET * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBLER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180809-lmc1D0027040

Monsieur le Président rappelle que l'Établissement Public Territorial de Bassin Orb Libron a réalisé une réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron et a associé l'ensemble des EPCI concernés par le territoire Orb Libron.

A l'issue de cette réflexion, le schéma d'organisation territoriale de la compétence GEMAPI sur le territoire Orb Libron a été retenu et concerne les points suivants :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin au SMVOL (1°).
- Délégation de l'entretien des cours d'eau au SMVOL pour les EPCI-FP suivants : CC la Domitienne, CC Avant Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault (2°).
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°) : CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, CA Hérault Méditerranée.
- Réalisation en propre des missions de défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°).

Ainsi les collectivités se sont accordées pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB :

- en lui confiant certaines missions GEMAPI par transfert et/ou par délégation,
- en recourant à son appui lorsque les missions GEMAPI restent exercées par les EPCI à Fiscalité Propre.

Monsieur le Rapporteur précise que dans un souci d'efficacité, le schéma conduit également à une rationalisation de l'organisation avec la suppression de plusieurs syndicats locaux, tout en maintenant la participation du Département de l'Hérault au SMVOL.

L'organisation à atteindre est alors de nature à concourir plus efficacement à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention du risque d'inondation. Les modalités de cette organisation seront formalisées au sein d'un Plan d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC).

Par conséquent, afin que ce schéma d'organisation puisse être mis en application par l'EPTB Orb Libron, il convient de modifier les statuts de l'EPTB Orb Libron pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, lors de sa séance du 21 juin 2018, a validé les nouveaux statuts de l'EPTB Orb Libron et autorisé son Président à solliciter officiellement les membres de l'EPTB Orb Libron sur cette proposition.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à se prononcer sur la validation des statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron tels que proposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sans réserve au projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron joints à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Schéma départemental
de l'accueil et de l'habitat des
gens du voyage de l'Hérault :
avis de l'Assemblée délibérante
sur le projet de schéma
départemental proposé
par l'Etat

N° 002705

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : **POLITIQUE DE LA VILLE**
Rubrique dématérialisation : 8.5 Politique
de la ville

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAOUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAOUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180731-4mc1D00270510

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commission départementale consultative des gens du voyage a validé le 20 mars 2018 les propositions du Schéma Départemental révisé de l'Hérault pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2018-2024 et ce, à l'issue de l'étude réalisée par le Bureau d'études CISAME.

Monsieur le Rapporteur précise que dans ce projet de schéma révisé, trois aires d'accueil sont inscrites pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à savoir :

- une aire d'accueil permanente de 50 emplacements sur Agde opérationnelle depuis mai 2009 ;
- une aire de grands passages de 115 caravanes sur Vias opérationnelle depuis mai 2011 ;
- une deuxième aire de grands passages de 200 caravanes située sur Bessan opérationnelle depuis juin 2018.

Il informe que par courrier de 26 juin 2018, monsieur le Préfet de l'Hérault invite les collectivités à se prononcer dans un délai de trois mois à compter de cette notification sur les propositions.

Il est à noter, également, que le rapport d'étude fait clairement apparaître que les collectivités concernées par les grands passages réguliers se situent essentiellement le long des grands axes de communication (A75 et A9) et ce principalement sur la bande littorale.

En conséquence, monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les propositions de ce Schéma révisé qui met en conformité la CAHM, vis-à-vis de ses obligations en matière de réalisation d'aires d'accueil permanentes et de grands passages sur son territoire.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le projet de Schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage proposé par l'Etat et à donner son avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,
Vu la notification du Préfet de l'Hérault en date du 26 juin 2018,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

44 pour (procurations : *M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA, M. Fabrice MUR, Mme Laurence THOMAS, MM. Edgard SICARD, Gérard DUFFOUR, Mme Gwendoline CHAUDOIR*

4 contres : *M. Jordan DARTIER* (procuration : *Bernard SAUCEROTTE*), *Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL*

4 abstentions : *M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF*

- **D'EMETTRE** un avis favorable relatif au projet de Schéma Départemental pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage 2018-2024 présenté lors du comité de pilotage en date du 20 mars 2018 en préfecture et ayant fait l'objet d'un vote favorable des membres de la commission consultative départementale des gens du voyage ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à monsieur le Préfet de l'Hérault ainsi qu'à monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Méditerranéenne Hérault. The stamp contains the text 'COMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT' and 'MÉDITERRANÉENNE'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp and extends across the page.

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Republique Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Convention-cadre pluriannuelle
«Action Cœur de Ville»
de la Ville d'Agde avec l'Etat
et les partenaires associés :
approbation de la convention-
cadre et autorisation de
signature du Président

N° 002706

Question N°33 à l'O.J.

Réf. : POLITIQUE DE LA VILLE
Rubrique dématérialisation : 1.4.1.
Délibération relative au contrat de
partenariat

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180612-1mc1D00270610

- ✓ VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- ✓ VU la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine, version consolidée au 29 juillet 2014 ;
- ✓ VU le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- ✓ VU l'arrêté du 15 septembre 2014, publié au JO le 23 septembre 2014, portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration des projets ;
- ✓ VU la signature du Nouveau Contrat de Ville le 16 juillet 2015 reconnaissant le centre ancien d'Agde comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) ;
- ✓ VU la signature au 01 décembre 2016 du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) ;
- ✓ VU le courrier en date du 06 avril 2018 de M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, adressé à M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Maire d'Agde, confirmant que la commune d'Agde a été sélectionnée dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action Cœur de Ville ».

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en date du 06 avril 2018, la Ville d'Agde a été retenue parmi les villes éligibles au Programme « Action Cœur de Ville », par le Ministère de la cohésion des territoires et sera associée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, afin de développer un ensemble d'actions de revitalisation territoriale dès 2018 et jusqu'au 30 septembre 2024.

Monsieur le Rapporteur précise d'une part, que ce programme est complémentaire avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont le protocole de préfiguration a été signé, pour 18 mois, en date du 1^{er} décembre 2016 par monsieur Pierre POUËSSEL, Préfet de l'Hérault, Délégué Territorial de l'ANRU et monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Maire de la Ville d'Agde et d'autre part, que ce projet de renouvellement urbain donnera lieu à la signature d'une convention pluriannuelle fin 2018.

Pour ce faire, il est établi une convention-cadre pluriannuelle qui définit l'engagement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la Ville d'Agde dans le Programme « Action Cœur de Ville ».

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » et à autoriser monsieur le Président à signer ladite convention-cadre avec la Ville d'Agde, l'Etat et les partenaires associés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Acquisition des immeubles cadastrés section LI 0104, LI 0106 et LI 0107 44, 46 et 48 rue Jean Roger à Agde, suite à la cession de ces immeubles par la Ville d'Agde à la CAHM pour un montant total de 60 000 euros.

N° 002707

Question N°34 à l'O.J.

Réf. : POLITIQUE DE LA VILLE

Rubrique dématérialisation : 3.1.

Acquisitions

- ✓ VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- ✓ VU le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ VU le Code général des impôts ;
- ✓ VU le Code civil, notamment son Livre III Titre VI ;
- ✓ VU le Code de l'urbanisme ;
- ✓ VU la décision de préemption de la Ville d'Agde D/2017-309 du 28 novembre 2017 ;
- ✓ VU les actes de vente des 06 et 07 mars 2018, au profit de la Ville d'Agde ;
- ✓ VU l'avis domanial en date du 25 juin 2018 ;
- ✓ VU la délibération de la Ville d'Agde en date du 3 juillet 2018 sur la cession des immeubles cadastrés section LI numéros 0104, 0106 et 0107- rue Jean Roger à Agde à la CAHM.

Monsieur le Vice-Président informe l'Assemblée délibérante que la ville d'Agde est devenue propriétaire des immeubles cadastrés section LI numéros 0104, 0106 et 0107 situés 44, 46 et 48 rue Jean Roger à Agde en zone UA du Plan Local d'Urbanisme

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDÀ, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180731-lmc1D0027070

Monsieur le Rapporteur précise d'une part, qu'il s'agit d'un ensemble immobilier acquis par la ville d'Agde par préemption qui comprend trois immeubles devenus indivisibles et ne formant qu'un bloc et d'autre part, que l'acquisition de ces immeubles par la commune ayant été décidée, en concertation avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, par décision de préemption D/2017-309 du 28 novembre 2017 afin de réimplanter des services publics en centre-ville. Ainsi, cette réimplantation permettra de soutenir l'activité économique et commercial, et plus généralement, l'attrait du centre-ville.

Monsieur le Vice-Président expose que le montant de l'acquisition réalisée pour l'ensemble de ce bien par la ville d'Agde se décompose comme suit :

- Immeuble cadastré section LI numéro 0104 (surface utile : 265 m²) au prix d'acquisition de 28 000 €
 - Immeuble cadastré section LI numéro 0106 (surface utile : 141 m²) au prix d'acquisition de 20 000 €
 - Immeuble cadastré section LI numéro 0107 (surface utile : 111 m²) au prix d'acquisition de 12 000 €
- Total de la surface utile : 517 m²

L'Assemblée délibérante sera invitée à se prononcer sur l'acquisition de cet ensemble immobilier suite à la cession de ces immeubles par la ville d'Agde auprès de la CAHP pour un montant total de 60 000 € et sur la prise en charge des frais de notaire et taxes liés à cette acquisition.

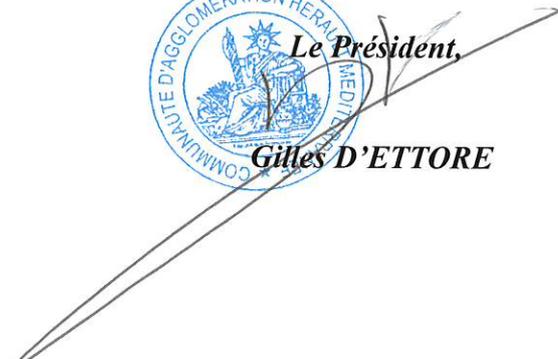
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'acquisition des immeubles cadastrés section LI 0104, LI 0106 et LI 0107 situés 44, 46 et 48 rue Jean Roger à Agde, suite à la cession de ces immeubles par la Ville d'Agde à la CAHM pour un montant total de 60 000 euros ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de notaire et taxes liés à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - .OCT. 2018

OBJET :

Association «Passe-Muraille» :
attribution d'une subvention
pour la mise en œuvre de
chantiers citoyens dans le cadre
du Contrat de Ville et
approbation de la convention
d'objectif et de partenariat

N° 002708

Question N°35 à l'O.J.

Réf. : POLITIQUE DE LA VILLE
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.
Subvention accordée par l'EPCI

- ✓ VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- ✓ VU le contrat de ville d'Agde signé le 16 juillet 2015 par Monsieur le Préfet de l'Hérault et Monsieur le Président de la CAHM ;
- ✓ VU la délibération n°002534 du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2018.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période succédant ainsi au Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014. Le nouveau Contrat de Ville d'Agde a été ainsi signé le 16 juillet 2015 pour 5 ans (2015-2020) par monsieur le Préfet de l'Hérault et le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur précise que l'Etat a classé le centre-ville d'Agde en territoire prioritaire Politique de la Ville se basant sur les critères de l'INSEE qui a recensé les problématiques sociales économiques et urbaines sur ce quartier. Ainsi, pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ville, trois piliers ont été déterminés par l'Etat :

- Pilier Cohésion Sociale
- Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Pilier Développement Économique et Emploi

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBEAU * **AUMES** : M. Jean-Marie RT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180731-lmc1D0027080

Et dont les axes transversaux sont :

- La jeunesse
- L'égalité Femme / Homme
- La lutte contre les discriminations

Aussi, la Communauté d'agglomération comme chaque année a lancé un appel à projets auprès des associations locales et de la Ville d'Agde dans le cadre du Contrat de Ville dont les partenaires institutionnels sont : l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la CAF de l'Hérault, la Ville d'Agde et la CAHM. Par conséquent, par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la répartition de subventions allouées aux associations locales et à la Ville d'Agde 2018.

Monsieur le Rapporteur expose que dans un souci de renforcer les actions en faveur de l'insertion des jeunes du quartier prioritaire, un travail a été mené sur un projet de chantiers citoyens portés par l'association « Le Passe-Muraille ». Ainsi, des crédits supplémentaires du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) ont été mobilisés (22 000 €) par l'État pour la mise en œuvre de cette action qui doit également bénéficier d'un soutien de la Région Occitanie (2 000 €).

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de soutenir cette action dont les objectifs sont de :

- mobiliser les jeunes autour d'une action citoyenne d'intérêt collectif,
- favoriser les échanges et la rencontre entre les jeunes et les habitants,
- dynamiser les jeunes dans leur parcours.

Cette action menée auprès des jeunes aura pour objectif de participer à l'amélioration et au respect du cadre de vie, par exemple à l'opération de fleurissement proposée par le Conseil Citoyen ou à toute autre action de valorisation du patrimoine et rénovation du mobilier urbain. Ils pourront, également, participer à un projet créatif d'intérêt collectif (appui à la préparation et l'organisation événements culturels ou touristiques).

Cette action pourra s'inscrire dans le cadre de la préfiguration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Des ateliers éducatifs, culturels compléteront l'action (visite de la ville et des musées, prévention santé, mobilité, découverte métiers, etc...) et deux sessions (6 participants par session) de chantiers citoyens sont programmées chacune se déroulant sur 10 jours, à raison de 6 heures/jour.

Il indique que chaque participant bénéficiera d'une indemnité d'un montant maximal de 500 € (formation, permis, bon d'achat dans une enseigne) qui sera individuellement validée par la Mission Locale d'Insertion et à l'issue des chantiers citoyens, 1 à 2 jeunes pourraient poursuivre leur parcours au travers d'un service civique afin, notamment, de pérenniser l'intervention et faire le lien entre les différentes sessions de chantiers citoyens.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Le Passe-Muraille » et à autoriser son Président à signer une convention d'objectif et de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de l'action des Chantiers Citoyens par l'association Le Passe-Muraille dans le cadre du Contrat de Ville 2018 ;
- **D'ALLOUER** une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Le Passe-Muraille » pour la mise en œuvre des chantiers citoyens ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant délégué à la Politique de la Ville à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal.

Fait et délibéré à SAINT-THIBÉRY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Conférence Intercommunale du
Logement Hérault Méditerranée
: adoption du Document Cadre
fixant les orientations en matière
d'attributions des logements
sociaux et de la Convention
Intercommunale d'Attribution
(CIA)

N° 002709

Question N°36 à l'O.J.

Réf. : *HABITAT*

Rubrique dématérialisation : 8.5 Politique
de l'Habitat

Monsieur le Vice-Président rappelle que les politiques d'attribution de logement sociaux font l'objet d'une réforme en profondeur, initiée en 2014 par la loi pour l'Accès à l'Urbanisme Rénové (ALUR) puis renforcée en 2017 par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté.

- La loi ALUR, dans son article 97, pose le cadre d'une politique intercommunale d'attributions en prévoyant plus de transparence dans la gestion de la demande, et place l'intercommunalité comme pilote de la politique d'attributions de logements sociaux ;
- La loi relative à l'Egalité et Citoyenneté dans son titre II, réforme les dispositifs d'attribution des logements sociaux en fixant notamment des objectifs territoriaux.

Monsieur le Rapporteur expose que par courrier du 12 juillet 2018, monsieur le Président de la CAHM a adressé à l'Etat pour approbation du Préfet de l'Hérault les documents issus des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, mise en place par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-enc1D002709RD

1. ***Il s'agit du Document-Cadre fixant des orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux retenues par la CIL pour le territoire de la CAHM arrêté par délibération n°2660 en séance du Conseil Communautaire du 09 juillet 2018.***

Les orientations stratégiques en matière d'attributions sont les suivantes :

- ✓ Porter collectivement une attention particulière aux attributions dans les secteurs fragiles :
 - A l'échelle du QPV, atteindre un maximum de 50 % d'attribution à des ménages du 1^{er} quartile.
 - Appréhender de manière plus fine, les attributions à travers une lecture des fragilités à l'échelle des résidences.
 - Faciliter les demandes de mutations.
- ✓ Contribuer au rééquilibrage territorial dans l'accueil des ménages du premier quartile :
 - S'assurer qu'au moins 25 % des attributions aux ménages du premier quartile s'effectuent en dehors du quartier prioritaire de la ville (QPV).
 - Renforcer la solidarité intercommunale dans l'accueil des ménages les plus fragiles.
 - Favoriser le parcours résidentiel choisi des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en quartiers fragiles.
- ✓ Faciliter l'accès au parc locatif social des ménages prioritaires :
 - Critères de priorité 1 : les ménages ciblés au titre du DALO (Droit au logement opposable)
 - Critères de priorité 2 : les ménages sortant du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)
 - Critère de priorité 3 : les ménages relevant de la commission des ménages en difficultés économiques et sociales (MDES)
 - Critère de priorité 4 : les ménages prioritaires du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

2. ***Il s'agit de la Convention Intercommunale d'Attribution qui est la déclinaison opérationnelle des orientations contenues dans le Document-Cadre arrêtée par délibération n°2660 en séance du Conseil Communautaire du 09 juillet 2018.***

La Convention Intercommunale d'Attribution comporte comme objectifs :

- Pour chaque bailleur social : un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution à des ménages à bas revenus hors QPV ;
- Pour chaque bailleur social : un engagement d'attribution de logements aux personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO et aux personnes prioritaires en application de l'article L.441-1 du CCH, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement ;
- Pour chaque bailleur social, un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétences pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial ;
- Pour les autres signataires : les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents engagements ;
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations renouvellement urbain ;
- Les conditions dans lesquelles les réservataires et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats et les modalités de coopérations entre les bailleurs sociaux, les titulaires des droits de réservation et l'EPCI.

Dans le cadre de leur élaboration, ces deux projets de documents ont fait l'objet d'avis de l'Etat en date du 28 mai 2018 et ont été approuvés par le Préfet le 6 septembre 2018.

Selon la procédure légale, les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter le Document-Cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le Document Cadre des orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux joint en annexe de la délibération pour le soumettre à l'approbation du Préfet de l'Hérault ;
- **D'APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attribution pour la soumettre à l'approbation du Préfet de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Convention de délégation de
compétence des Aides à la Pierre
Avenant n°5 de fin de gestion
2018

N° 002710

Question N°37 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
Rubrique dématérialisation : 8.5.
Délibération relative à l'Habitat

Monsieur le Rapporteur indique qu'il est nécessaire de passer un avenant n°5 de fin de gestion 2018 à la convention de délégation de compétence des Aides à la Pierre du 13 juillet 2016 pour redéfinir la production de logements Parc public 2018 et les enveloppes financières nécessaires à cette production.

En effet, par rapport à la production initiale 2018 et aux perspectives de fin d'année, les enquêtes conduites en juin et en septembre par la DREAL varient en fonction de l'avancée des programmes et tendent vers des modifications des objectifs et donc, des enveloppes.

Enveloppes financières d'Autorisations d'Engagement (AE) sous réserve de la nouvelle programmation DREAL

| Enveloppe initiale d'AE | | Besoins en AE remontés sur l'enquête de septembre 2018 | | Variations de l'Enveloppe d'AE |
|-------------------------|------------------|--|------------------|--------------------------------|
| PLAI Familiaux..... | 518 300 € | PLAI Familiaux..... | 852 000 € | |
| Bonus..... | 31 000 € | Bonus..... | 71 000 € | |
| TOTAL..... | 549 300 € | TOTAL..... | 923 000 € | + 373 700 € |

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180917-lmc1 D0027100

Objectifs initiaux de logements et prévisionnels au 31.12.2018

| PARC PUBLIC | Convention Initiale 2018 | Avenant de fin de gestion à septembre 2018 |
|-----------------------------|-------------------------------------|---|
| PLAI | 73 <i>dont 31 avec bonus SRU</i> | 120 <i>dont 71 avec bonus SRU</i> |
| PLUS | 168 | 249 |
| Total..... PLUS-PLAI | 241 | 369 |
| PLS familiaux | 24 | 24 |

Cet avenant selon la situation actuelle permettra l'octroi d'Autorisations d'Engagements supplémentaires d'un montant de 373 700 € représentant un versement de 593 420 € (930 200 – 329 580 € déjà versés).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant n°5 à la convention de délégation de compétence des Aides à la Pierre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences des Aides à la Pierre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 --OCT. 2018

OBJET :

Programme d'actions 2018
de la CAHM :
Avenant n°1 pour
définition des loyers

N° 002711

Question N°38 à l'O.J.

Réf. : HABITAT

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de convention

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREEECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-fmc1D00271110

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Programme d'Actions 2018 a été arrêté en séance du Conseil Communautaire le 26 mars 2018 (délibération n°2538).

Monsieur le Rapporteur indique que le Bulletin Officiel des Finances Publiques publié en juin 2018 actualise les niveaux de loyer des différents dispositifs d'incitation fiscale et qu'en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il s'agit du dispositif Cosse dans le cadre du conventionnement des logements de propriétaires bailleurs privés.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de prendre en compte cette actualisation nationale, les loyers proposés sur le territoire de la CAHM pour 2018 sont :

Plafonds locaux 2018 en € par m² de surface habitable fiscale pour le Conventionnement avec et sans travaux

| Type de loyer | Zone B1 Agde – Portiragnes - Vias | Zone C Les autres communes |
|---------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Intermédiaire | 8,76 | Sans objet |
| Social | 7,54 | 6,20 |
| Très social | 6,12 | 5,44 |

La formule de calcul du loyer est la suivante : Coefficient multiplicateur X plafond de loyer local

On calcule donc en premier lieu le coefficient multiplicateur : $C_m = 0,7 + (19/S)$

Le résultat est arrondi à la deuxième décimale la plus proche et ne peut excéder 1,2.

Avec : S = Surface habitable fiscale = surface habitable + la moitié des surfaces annexes dans la limite de 8 m²

Ensuite, le coefficient obtenu est multiplié par le plafond de loyer local correspondant dans le tableau ci-dessus. Ce qui donne le loyer plafond du logement.

Le résultat ne doit pas excéder les plafonds de loyers du dispositif « louer abordable » (dispositif Cosse) rappelé ci-dessous :

| Type de loyer | Zone B1 Agde – Portiragnes - Vias | Zone C Les autres communes |
|---------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Intermédiaire | 10,15 | 8,75 |
| Social | 7,86 | 7,00 |
| Très social | 6,12 | 5,44 |

Il rappelle que, sur la zone C, les propriétaires bailleurs devront recourir à l'intermédiation locative pour bénéficier de l'avantage fiscal. La zone C étant considérée comme « détendue » et l'écart entre le loyer intermédiaire et le loyer libre étant insuffisant, il n'est pas cohérent de pratiquer ce type de loyer sur cette zone.

Monsieur le Rapporteur souligne que les loyers sont actualisés en appliquant l'Indice de Référence des Loyers (IRL) excepté pour le loyer social en zone C qui est aligné sur le loyer PLUS du parc public.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'Avenant n°1 au Programme d'Actions 2018 concernant les loyers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 au Programme d'Actions 2018;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Vice-Président délégué à signer les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Convention-cadre
entre la CAHM
et l'Etablissement Public Foncier
convention d'anticipation
foncière entre EPF Occitanie,
la ville d'Agde et la CAHM
sur le «Centre ancien d'Agde»

N° 002712

Question N°39 à l'O.J.

Réf. : *HABITAT*

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, Vice-Président délégué à l'Habitat

RECUI EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180613-lmc1 D0027120

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une convention cadre entre la CAHM et l'EPF Occitanie a été signée le 22 février 2013, avec pour objectif de maîtriser du foncier dont les acquisitions et le portage sont assurés par l'EPF sur des secteurs définis par un projet communal notamment, et d'y produire des logements sociaux.

Il précise que les enjeux stratégiques de ce partenariat sont :

- de maîtriser du foncier
- d'en faire assurer le portage par l'EPF

et à terme de pouvoir réaliser le projet communal structurant pour la commune et d'apporter une réponse en termes de production de logements sociaux.

Les conventions d'anticipation foncière portent, sur l'intervention de l'EPF qui s'engage à acquérir, à mettre en place les outils nécessaires à la protection et anticipation foncière et régulation des prix, à réaliser les travaux si nécessaire de mise en sécurité et les études techniques s'y rattachant.

Les principes d'acquisition et vente des terrains ou immeubles sont :

- L'acquisition qui peut se faire à l'amiable, par préemption, par délégation du droit de priorité par expropriation avec accord de la commune ou par voie de délaissement.
- Le prix de vente correspond au prix d'achat augmenté des frais de notaire, de géomètre, publicité ..., les indemnités d'éviction et de transfert, l'impôt foncier, éventuellement les frais de conservation du patrimoine, frais d'agence, frais d'études et diagnostics techniques engagés par l'EPF, les frais de gestions, les dépenses de remises en état, les frais financiers éventuellement liés au remboursement d'un emprunt adossé à l'opération...
- La vente se fait en priorité à la commune mais aussi à un bailleur social, un aménageur ou l'EPCI.

Dans ce cadre, monsieur le Rapporteur expose que la commune d'Agde a décidé de passer une convention tripartite (EPF-AGDE-CAHM) déterminant le domaine et les modalités d'intervention de chaque partie, en incluant la production d'au moins 40 % de logements locatifs sociaux sur le « Centre ancien d'Agde ». Cette convention d'anticipation foncière se situe sur le centre ancien (*v. annexe 1 de la convention*) qui aura une durée de 5 ans.

Il précise que l'EPF Occitanie mobilise 1 500 000 € pour l'anticipation foncière sur ce secteur.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à valider ce partenariat et à autoriser son Président à signer la convention tripartite d'anticipation foncière ci-référent et qui fera, aussi, l'objet de décision de l'EPF Occitanie et d'une délibération de la commune d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention d'anticipation foncière entre l'Etablissement Public Foncier Occitanie, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur le « Centre ancien d'Agde » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention tripartite d'anticipation foncière ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAIN'T-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Production de logements sociaux
- garanties d'emprunts :
programme de 7 logements
locatifs sociaux «Résidence
Elise» situé chemin
de Montagnac à Pinet réalisé
par Un Toit Pour Tous

N° 002713

Question N°40 à l'O.J.

Réf. : *HABITAT*

Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties
d'emprunts

- VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- VU l'article 2298 du Code Civil ;
- VU l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la CAHM pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à hauteur de 75 % suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25 %.
- **CONSIDÉRANT** que la CAHM se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme, dont le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'annuler la délibération n°2463 du 15 février 2018.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOUIS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAIN'T THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-4mc1D00271310

Monsieur le Vice-président expose que « Un Toit Pour Tous » va réaliser une opération de 7 logements locatifs sociaux « Résidence Elise » située chemin de Montagnac à Pinet d'un coût total d'opération de 894 019,00 € TTC. Pour cela, « Un Toit Pour Tous » sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de cette opération d'un montant de 789 519,00 € pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit un montant garanti de 592 139,25 €. Les 25 % restant seront garantis par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Article 1 :

L'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 789 519,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs sociaux « Résidence Elise » situés chemin de Montagnac à Pinet.

Article 2 :

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

- **Ligne de Prêt 1 :** montant de l'emprunt garanti 132 810,00 € représentant 75 % du montant total de l'emprunt 177 080,00 € en PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 %=0,55 %]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 132 810,00 € en prêt PLAI Construction, représentant 75% du montant que « Un Toit Pour Tous » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

| | |
|--|---|
| Ligne du Prêt : | PLAI |
| Montant : | 177 080,00 Euros |
| Durée totale : | |
| -Durée de la phase de préfinancement : | |
| -Durée de la phase d'amortissement : | 40 ans |
| Règlement des intérêts de préfinancement | |
| Périodicité des intérêts de Préfinancement | |
| Périodicité des échéances : | Annuelle |
| Index : | Livret A |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i> |
| Profil d'amortissement : | Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés. |
| Modalité de révision : | Double révisabilité limitée (DL) |
| Taux de progressivité des échéances : | de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> |

- **Ligne de Prêt 2 :** montant de l'emprunt garanti 132 810,00 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 42 345,00 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 132 810,00 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % du montant que « Un Tout Pour Tous » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLAI Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

| | |
|--|------------------------|
| Ligne du Prêt : | PLAI FONCIER |
| Montant : | 42 345,00 Euros |
| Durée totale : | |
| -Durée de la phase de préfinancement : | |
| -Durée de la phase d'amortissement : | 50 ans |
| Règlement des intérêts de préfinancement | |
| Périodicité des intérêts de Préfinancement | |
| Périodicité des échéances : | Annuelle |
| Index : | Livret A |

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés**

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne du prêt 3 :** montant de l'emprunt garanti 349 004,25 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 465 339,00 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif $0,75\% + 0,60\% = 1,35\%$]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 349 004,25 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % du montant que « Un Toit pour Tous » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **PLUS**

Montant : **465 339,00 Euros**

Durée totale :

-Durée de la phase de préfinancement :

-Durée de la phase d'amortissement : **40 ans**

Règlement des intérêts de préfinancement

Périodicité des échéances : **Annuelle**

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.**

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne du prêt 4 :** montant de l'emprunt garanti 78 566,25 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 104 755,00 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif $0,75\% + 0,60\% = 1,35\%$]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 78 566,25 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75% du montant que « Un Toit Pour Tous » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **PLUS FONCIER**

Montant : **104 755,00 Euros**

Durée totale :

-Durée de la phase de préfinancement:

-Durée de la phase d'amortissement : **50 ans**

Règlement des intérêts de préfinancement

Périodicité des intérêts de Préfinancement

Périodicité des échéances : **Annuelle**

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.**

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à valider cette garantie d'emprunt d'un montant de **592 139,25 €** et à autoriser son Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt d'un montant de 789 519,00 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux « *Résidence Elise* » située chemin de Montagnac à Pinet selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'ACCORDER** la garantie CAHM d'un montant de 592 139,25 € ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'Emprunteur ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Production de logements sociaux
garantis d'emprunts :
programme de 45 logements
locatifs sociaux «Ancienne
Distillerie» situé rue de la
Coopérative à Montagnac réalisé
par FDI Habitat (annule et
remplace la délibération n°2463
du CC du 15/02/2018)

N° 002714

Question N°41 à l'O.J.

Réf. : *HABITAT*

Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties
d'emprunts

- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la CAHM pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à hauteur de 75 % suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25 %.
- Considérant que la CAHM se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme, dont le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°2463 du 15 février 2018.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie ET * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-lmc1D0027140

Monsieur le Vice-président expose que FDI Habitat va réaliser une opération de 45 logements locatifs sociaux « Ancienne Distillerie » située rue de la Coopérative à Montagnac d'un coût total d'opération de 5 506 212,00 € TTC. Pour cela FDI Habitat, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de cette opération d'un montant de 4 286 117,00 €, sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit un montant garanti de 3 214 587,75 €.

Les 25% restant seront garantis par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Article 1 :

L'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 286 117,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 45 logements locatifs sociaux « La Distillerie » situés Rue de la Coopérative à Montagnac.

Article 2 :

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

- **Ligne de Prêt 1 : montant de l'emprunt garanti 936 844,50 € représentant 75 % du montant total de l'emprunt 1 249 126 € en PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 %=0,55 %]**

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 936 844,50 € en prêt PLAI Construction, représentant 75% du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

| | |
|--|---|
| Ligne du Prêt : | PLAI |
| Montant : | 1 249 126,00 euros |
| Durée totale : | |
| -Durée de la phase de préfinancement: | 3 à 24 mois |
| -Durée de la phase d'amortissement : | 40 ans |
| Règlement des intérêts de préfinancement | Paiement en fin de préfinancement |
| Périodicité des intérêts de Préfinancement | |
| Périodicité des échéances : | Annuelle |
| Index : | Livret A |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i> |
| Profil d'amortissement : | Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés. |
| Modalité de révision : | Double révisabilité limitée (DL) |
| Taux de progressivité des échéances : | de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> |

- **Ligne de Prêt 2 : montant de l'emprunt garanti 265 917,75 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 354 557 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 265 917,75 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLAI Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

| | |
|--|--|
| Ligne du Prêt : | PLAI FONCIER |
| Montant : | 354 557 euros |
| Durée totale : | |
| -Durée de la phase de préfinancement: | de 3 à 24 mois |
| -Durée de la phase d'amortissement : | 50 ans |
| Règlement des intérêts de préfinancement | Paiement en fin de préfinancement |
| Périodicité des intérêts de Préfinancement | |
| Périodicité des échéances : | Annuelle |
| Index : | Livret A |

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés :** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés*

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne du prêt 3 :** montant de l'emprunt garanti 1 449 881,25 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 1 933 175 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 449 881,25 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **PLUS**

Montant : **1 933 175 euros**

Durée totale :

-Durée de la phase de préfinancement: **de 3 à 24 mois**

-Durée de la phase d'amortissement : **40 ans**

Règlement des intérêts de préfinancement **Paiement en fin de préfinancement**

Périodicité des échéances : **Annuelle**

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés :** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne du prêt 4 :** montant de l'emprunt garanti 561 944,25 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 749 259 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 561 944,25 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75% du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **PLUS FONCIER**

Montant : **749 259 euros**

Durée totale :

-Durée de la phase de préfinancement: **de 3 à 24 mois**

-Durée de la phase d'amortissement : **50 ans**

Règlement des intérêts de préfinancement **Paiement en fin de préfinancement**

Périodicité des intérêts de Préfinancement

Périodicité des échéances : **Annuelle**

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %.**
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés :** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : **Double révisabilité limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 :

La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à valider cette garantie d'emprunt d'un montant de **3 214 587,75 €** et à autoriser son Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ANNULER** la délibération n°2463 adoptée en séance du Conseil Communautaire du 15 février 2018 ;
- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt d'un montant de 3 214 587,75 € pour l'opération de construction de 45 logements locatifs sociaux « Ancienne Distillerie » située rue de la Coopérative à Montagnac selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'Emprunteur ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Contrat de concession pour
l'exploitation du réseau de
transport urbain de voyageurs
de la CAHM ;
avenant n°2 au contrat
portant sur des adaptations
contractuelles sans
incidences financières

N° 002715

Question N°42 à l'O.J.

Réf. : TRANSPORTS & MOBILITES
Rubrique dématérialisation : I.2.1.
Délibération relative aux procédures de
délégation de service public

- ✓ VU le code des transports ;
- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- ✓ VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- ✓ VU la délibération n°002391 en date du 13 décembre 2017 approuvant le choix du concessionnaire et autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le contrat de concession, et toutes pièces afférentes, pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec la société CARPOSTAL Agde ;
- ✓ VU le contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, notifié à la société CARPOSTAL Agde en date du 18 janvier 2018 et entré en application le 1^{er} mars 2018 ;
- ✓ VU la délibération n°002606 en date du 29 mai 2018 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de concession (article 1 : nouvelle image réseau – article 2 : mise en accessibilité PMR de 2 véhicules TAD)
- ✓ VU l'avis favorable de la Commission de concession de service Transport en date du 13 septembre 2018.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, Vice-président délégué aux transports

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180808-1mc1D0027150

Monsieur le Vice-Président rappelle que par contrat de concession de service public, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié la gestion et l'exploitation de son réseau de transport urbain de voyageurs CAP'BUS, à la Société CARPOSTAL-Agde, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de garantir la parfaite cohérence du contrat de concession de service public avec les annexes en vigueur, notamment financières, ayant valeur contractuelle, et assurer la pérennité de facturation, les parties ont convenu d'apporter des compléments et adaptations à certains articles du contrat concernant :

- La taxe sur les salaires afin de permettre sa prise en charge par l'autorité conformément aux dispositions figurant dans le compte d'exploitation annexé au contrat de concession (compléments et adaptations des articles 34 « impôts » et 28.5 « charges du réseau » - article 1 avenant n°2) ;
- La contribution financière forfaitaire (volet recettes TAD) afin de préciser que le montant de la contribution financière forfaitaire de référence est bien calculé, hors produits « variables » du TAD (adaptation de l'article 28.7 « CFF versée par l'autorité organisatrice » - article 2 avenant n°2) ;
- La compensation de la tarification sociale afin de clarifier les modalités de son versement par l'autorité organisatrice au concessionnaire (adaptation de l'article 32.3 « paiement des compensations tarifaires » - article 3 avenant n°2).

Il souligne que l'Avenant proposé n'entraîne aucune modification des annexes, notamment financières et reste sans impact sur l'évolution de la contribution financière de l'autorité organisatrice.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession et à autoriser son Président à le signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,

Vu la Commission de la Commission de concession de service public Transport réuni le 13 septembre 2018,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société CARPOSTAL-Agde ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux parties signataires du contrat de concession.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - 09.1. 2018

OBJET :

Réalisation du carrefour
giratoire sur la RD 612
à l'intersection avec la RD 37E15
à Portiragnes :
Cession à titre gratuit d'une
emprise partielle de la parcelle
AR 193 et de la totalité de la
parcelle AR 197 par la CAHM
au Département de l'Hérault

N° 002716

Question N°43 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT DES
ZONES D'ACTIVITES
Rubrique dématérialisation : 3.2.Aliénation

- ✓ Vu la délibération n° 2642 du Conseil Communautaire du 09 juillet 2018 approuvant la convention (offre de concours) pour la réalisation de travaux routiers (carrefour giratoire) sur la RD 612 à l'intersection avec la RD 37E15 sur la commune de Portiragnes.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, à l'appui de sa compétence en matière de Développement Economique, est en charge de la commercialisation du PAEHM « Le Puech » situé en entrée de la commune de Portiragnes et qu'afin d'améliorer et sécuriser les échanges routiers sur la RD 612 à l'intersection avec la RD 37E15 sur Portiragnes et à proximité du PAEHM « Le Puech », le Département de l'Hérault a décidé en tant que maître d'ouvrage d'aménager un carrefour giratoire à ce niveau.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHALLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARBUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJO, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180829-lmc1D0027160

Pour se faire, le Conseil Municipal de la commune de Portiragnes et le Conseil Communautaire de la CAHM (délibération n°2642 du 09 juillet 2018) ont approuvé la convention de participation financière entre le Conseil Départemental de l'Hérault, la commune de Portiragnes et la Communauté d'agglomération pour la réalisation de ces travaux routiers sur la Route Départementale n°612 à l'intersection avec la RD 37^E15.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une emprise partielle de 219 m² de la parcelle cadastrée section AR n°193 d'une superficie totale de 1 875 m² en zonage UE1a du PLU de Portiragnes et la totalité de la parcelle cadastrée section AR n°197 d'une superficie de 1 413 m² également en zonage UE1a du PLU de la commune qui appartiennent à la CAHM sont situées dans le périmètre de ces travaux routiers dont le Département de l'Hérault est maître d'ouvrage.

Par conséquent, au vu de l'intérêt partagé par les collectivités pour cette opération, le Département de l'Hérault a sollicité l'acquisition auprès de la CAHM, à titre gratuit, des emprises foncières mentionnées ci-dessus nécessaires à la réalisation des travaux routiers en vue du carrefour giratoire sur la commune de Portiragnes.

Monsieur le Vice-Président précise que, conformément à l'article « FRAIS » de la promesse unilatérale de vente, « *Tous les frais qui seront la suite et la conséquence nécessaire de la présente promesse seront supportés par l'acquéreur* ».

Tenant compte de l'ensemble des éléments évoqués préalablement, monsieur Le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur la cession par la CAHM au Département de l'Hérault, à titre gratuit, d'une emprise partielle de 219 m² de la parcelle AR 193 et de la totalité de la parcelle AR 197 sur la commune de Portiragnes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au développement économique,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la cession au bénéfice du Département de l'Hérault d'une emprise de 219 m² de la parcelle cadastrée section AR n° 193 d'une superficie totale de 1 875 m² située sur la commune de Portiragnes, propriété de la CAHM, en zonage UE1a du PLU de Portiragnes à titre gratuit ;
- **D'APPROUVER** la cession au bénéfice du Département de l'Hérault de la totalité de la parcelle cadastrée section AR n° 197 d'une superficie de 1 413 m² située sur la commune de Portiragnes, propriété de la CAHM, en zonage UE1a du PLU de Portiragnes à titre gratuit ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte authentique ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que « tous les frais qui seront la suite et la conséquence nécessaire de la promesse unilatérale de vente seront supportés par l'acquéreur ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes :
cession du lot n°4b de 3 000 m²,
emprise partielle de la parcelle
Section AR N°° cadastral 241
à la Société « INNOBETON »,
représentée par monsieur
LAUGE Jean-Christophe
(annule et remplace
la délibération n°2183
du 27/03/2017)

N° 002717
Question N°44 à l'O.J.

Réf. : Développement des Zones
d'Activités

Rubrique dématérialisation : 3.2.Aliénation

- ✓ VU la délibération n° 178 du Conseil Communautaire de la CAHM du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2010, fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € H.T. / m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € H.T. / m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € H.T. / m²
- ✓ **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'annuler la délibération n°2183 du 27 mars 2017 approuvant la mise à disposition à titre gracieux du lot N°4 à la commune de Portiragnes en vue de l'implantation temporaire d'un boulodrome ;

Monsieur le Vice-Président expose que la Société INNOBÉTON dirigée par monsieur LAUGE Jean-Christophe fabrique des éléments en béton pour le secteur de la construction et de l'innovation à partir de « bétons fibrés à ultra haute performance » (particulier et professionnel). Ce process innovant est davantage résistant et « maniable » que le béton traditionnel. En s'appuyant sur une étroite collaboration avec les différents acteurs du secteur BTP, la Société INNOBÉTON accompagne sa clientèle de la conception à la pose.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué au développement économique

REGU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180908-lmc1D00271710

Cette entreprise loue un bâtiment sur la ville de Béziers, qui n'est pas adapté à ses besoins, aussi afin de pouvoir assurer une température « constante » à la fabrication des éléments en « bétons fibrés à ultra haute performance » et assurer ainsi le bon fonctionnement de l'entreprise, M. LAUGE souhaite se porter acquéreur du lot n°4b d'une superficie de 3 000 m² (issu du découpage du lot n°4b situé sur le PAEHM « Le Puech » pour construire un bâtiment d'environ 1 000 m² composé d'une partie atelier (environ 800 m²) et d'une partie administrative (environ 120 m²) avec showroom, salle de réunion et bureaux et si besoin, d'un logement de fonction.

Monsieur le Rapporteur précise que cette entreprise est composée actuellement de quatre employés, la création de trois emplois supplémentaires pourrait être envisageable à court terme.

- Pour la cession du lot N°4b d'une superficie de 3 000 m², issu du découpage du lot N°4, emprise partielle de la parcelle cadastrée section AR n°241, le prix se décompose de la manière suivante :

Prix au mètre carré..... 50,00 € H.T./m²

Soit un prix total du lot N°4b de..... 165 100,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 28 206,00 €

Soit un prix de vente TTC du lot N°4b de..... 193 206,00 € TTC

- L'acquéreur devra en outre s'acquitter pour chaque lot :
 - des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C. ;
 - des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

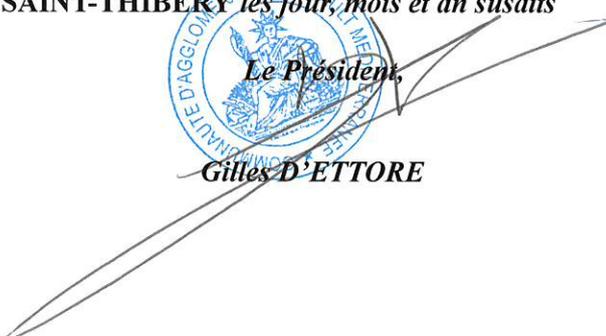
Vu le Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ANNULER** la délibération n°2183 du 27 mars 2017 concernant l'attribution du lot N°4 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot N°4b d'une superficie de 3 000 m², issu du découpage du lot N°4 d'une superficie de 6 505 m², à monsieur LAUGE Jean-Christophe, dirigeant de la Société « INNOBÉTON » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 165 000,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 28 206,00 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 193 206,00 Euros ;
 - Les acquéreurs s'engagent à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente ;
 - Les acquéreurs devront supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture)
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur LAUGE, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi 24 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes :
cession du lot n°34 de 1 355 m²,
parcelle Section AR n° cadastral
271, à la Société «**PRO FEU
DESIGN**», représentée par
M. GRAVIER, Eric
et **Mme BOYER Karine**

N° 002718

Question N°45 à l'O.J.

Réf. : Développement des Zones
d'Activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

- ✓ *VU la délibération n° 178 du Conseil Communautaire de la CAHM du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2010, fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :*

- Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € H.T. / m²
- Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € H.T. / m²
- Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € H.T. / m²

Monsieur le Vice-Président expose que l'Entreprise « PRO FEU DESIGN » dirigée par monsieur GRAVIER Eric et madame BOYER Karine est spécialisée dans la vente et la pose de poêles et cheminées à bois, granulés et gaz. Cette société travaille en collaboration avec des marques de moyennes et hautes gammes. La zone de chalandise s'étend du département de l'Hérault au département des Hautes Pyrénées avec une clientèle composée en majorité de particuliers.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180906-4mc1D0027180

Cette entreprise loue un bâtiment sur la ville de Béziers qui n'est pas adapté à ses besoins, aussi afin de permettre le bon fonctionnement de leur entreprise, M. GRAVIER et Mme BOYER souhaitent se porter acquéreurs sur le PAEHM « Le Puech » du lot n°34 d'une superficie de 1 355 m² pour construire un bâtiment composé d'une partie showroom/magasin vente et d'un entrepôt de stockage (préparer les livraisons des équipements).

Monsieur le Rapporteur précise que cette société est composée actuellement de deux salariés avec un chiffre d'affaires en croissance, d'un emploi supplémentaire pourraient être envisageable à moyen terme.

- Pour la cession du lot N°34, parcelle cadastrée Section AR n°271 d'une superficie de 1.355 m², le prix se décompose de la manière suivante :

Prix au mètre carré..... 50,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot N°34 de..... 67 750,00 € H.T.
Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 11 384,71 €

Soit un prix de vente TTC du lot N°34 de..... 79 134,71 € TTC

- L'acquéreur devra en outre s'acquitter pour chaque lot :
 - des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
 - des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau communautaire réuni le 14 mai 2018,
Après en avoir délibéré,*

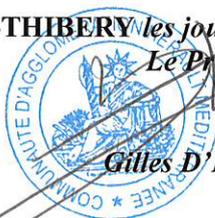
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°34 d'une superficie de 1 355 m² à monsieur GRAVIER Eric et madame BOYER Karine, dirigeants de la Société « PRO FEU DESIGN » ou à toute personne morale se substituant à eux que ces derniers pourront désigner sous réserve qu'ils en soient associés au prix de 67 750,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 11 384,71 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 79 134,71 Euros :
 - Les acquéreurs s'engagent à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente ;
 - Les acquéreurs devront supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture).
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur GRANIER et madame BOYER, soit au profit de toute personne morale que ces derniers désigneront sous réserve qu'ils en soient associés, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi 24 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 -.OCT. 2018

OBJET :

Syndicat Mixte de la Filière
Viande de l'Hérault :
présentation à l'Assemblée
délibérante du rapport
d'activités 2017

N° 002719

Question N°46 à l'O.J.

Réf. : *Accueil et aide aux entreprises*
Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBEAU * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Remy CLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Rémy BOUYALA, Conseiller délégué à la synergie des zones d'activité économiques

REGU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180909-lmc1D00271910

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré au Syndicat mixte par délibération en date du 27 mai 2013 au titre de ses compétences en matière d'actions de développement économique « le soutien et le développement de la filière viande dans le cadre unique de la valorisation de la plate-forme de transformations des viandes de Pézenas (abattoir et atelier de découpe) ». En conséquence, le Syndicat Mixte de la Filière Viande Hérault se doit d'établir son rapport d'activités de l'exercice 2017.

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations sur le résultat de l'exercice et sur son mode de fonctionnement retraçant ainsi la gestion du SMFVH.

1 - Synthèse financière

Compétence A : Le budget d'animation de la filière viande

La CAHM est présente au sein du SMFVH à hauteur de 24 % au niveau de sa contribution financière au fonctionnement annuel, soit un montant de 17 640 € au titre de l'année 2017.

Répartition est la suivante pour l'ensemble des membres

| | COTISATION 2017 SMFVH | |
|---|------------------------------|-----------------|
| Conseil Départemental de l'Hérault | 17 640,00 € | 24,00 % |
| Ville de Pézenas | 17 640,00 € | 24,00 % |
| Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée | 17 640,00 € | 24,00 % |
| SOUS TOTAL | 52 920,00 € | 72,00 % |
| C.C CLERMONTAIS | 2 940,00 € | 28,00 % |
| C.C Grand Pic Saint Loup | 2 940,00 € | |
| C.C Montagne Haut Languedoc Monts de Lacanne | 2 940,00 € | |
| C.C Lodévois Larzac | 2 940,00 € | |
| C.C Minervois Saint-Ponais | 2 940,00 € | |
| CC ORB ET JAUR | 2 940,00 € | |
| C.C Vallée de l'Hérault | 2 940,00 € | |
| SOUS TOTAL | 20 580,00 € | |
| | 73 500,00 € | 100,00 % |

Compétence B : L'exploitation de l'abattoir de Pézenas

La CAHM est présente au sein du Syndicat mixte à hauteur de 33,33 % au niveau de sa contribution financière au fonctionnement annuel de l'Abattoir de Pézenas.

Depuis l'année 2015, la CAHM n'a versé aucune contribution pour le fonctionnement de l'abattoir du fait que l'établissement a cumulé des excédents de fonctionnement et affiche des résultats d'exploitation cumulés sur 4 exercices consécutifs qui s'équilibrent financièrement, sans intervention publique : 15 348 € au titre de l'année 2014, 32 980 € au titre de l'année 2015, 1 255 € pour l'année 2016 et - 54 360 € pour l'année 2017.

Ainsi, la situation financière de la régie syndicale est rétablie, l'exploitation est encore fragile, mais à l'équilibre, et on constate une capacité d'autofinancement retrouvée.

Cette année 2017 est marquée, pour le Syndicat mixte, par la mise en œuvre de la stratégie élaborée avec l'ensemble des partenaires et des membres qui composent l'établissement public local. En effet, les premières actions d'animation de la filière ont été initiées, ainsi que le démarrage des travaux d'investissements de l'Abattoir de Pézenas.

2 – Synthèse des actions engagées en 2017

Cette année 2017 s'inscrit dans la continuité du plan d'actions que nous avons commencé à mettre en œuvre en 2016 en ce qui concerne la modernisation de l'Abattoir de Pézenas d'une part.

D'autre part, la volonté affichée était de rapprocher un peu plus des acteurs de la filière amont, afin de mieux les connaître, de cerner précisément leurs besoins et leurs attentes, et dessiner le contour des actions de promotion qui conviendrait le mieux aux éleveurs, avec les éleveurs, pour les éleveurs.

Le Syndicat mixte a coordonné un projet expérimental de livraison de viande issue d'élevages de l'Hérault vers la restauration hors domicile. Avec les acteurs concernés de la filière, 6 établissements scolaires ont pu servir à leurs demi-pensionnaires de la viande locale. Au regard des résultats, cette opération permet de penser que ce circuit de commercialisation est viable pour les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval. 2017 sera l'occasion de pérenniser ce circuit de distribution, mais également de tester d'autres points de vente, dans le but de multiplier les opportunités commerciales pour les éleveurs de l'Hérault.

Répondre aux besoins émergents des éleveurs de l'Hérault :

Une étude qualitative et quantitative a été menée auprès des éleveurs usagers de l'abattoir avec une méthodologie personnalisée, des entretiens individuels pour avoir une vue éclairée de leur positionnement par rapport à 4 thèmes : leur degré de satisfaction des prestations réalisées par l'Abattoir de Pézenas, les circuits courts de distribution qu'ils souhaitent développer, leurs besoins en équipements mutualisés, et leur volonté d'adhérer à une démarche collective. Les résultats de cette étude ont permis d'initier des actions nouvelles afin de répondre à leurs besoins.

Le développement d'actions de commercialisation en circuits courts :

Le Syndicat mixte poursuit sa politique de déploiement de circuits courts en consolidant la livraison de viande issue d'élevages de l'Hérault vers la restauration hors domicile. Avec les acteurs concernés de la filière, et notamment AGRILocal, 5 établissements pérennisent leur présence dans cette opération, et l'année 2018 sera peut-être l'occasion d'intégrer des lycées dans la démarche. Les actions pour favoriser les circuits courts vont désormais au-delà de la restauration hors domicile, car les actions de promotion ciblées vers des points de vente commencent à créer de réelles opportunités pour les éleveurs de l'Hérault. 14 tonnes de viande se sont vendues via ce nouveau réseau de distribution depuis 2016.

La modernisation des chaînes de production se poursuit :

L'Abattoir de Pézenas continue d'investir afin de mieux répondre aux attentes des acteurs de la filière. Conformément à au plan industriel mis en œuvre en 2016, la chaîne Porcs est désormais opérationnelle, et a réalisé 40 % des investissements grâce aux membres.

Compétence A : L'animation de la filière viande*Point d'étape sur les différents circuits courts*

| Phases | Restauration Hors Domicile | Epiceries & magasins de terroirs |
|-----------------|----------------------------|----------------------------------|
| Idée | X | X |
| Concept | X | X |
| Création outils | X | X |
| Test | X | X |
| Promotion | X | X |
| Développement | X | X |

Synthèse des résultats des actions de commercialisation

Restauration hors domicile

| ANNÉE 2017 | | | |
|----------------------------|---------------|--------------|------------------------|
| Restauration hors domicile | | Poids en KG | Nombre de repas servis |
| Murviel les Béziers | Collège | 231 | 2 310 |
| Pézenas | Collège/lycée | 45 | 450 |
| St Pons de Thomières | Collège | 195 | 1 950 |
| Olargues | Collège | 196 | 1 962 |
| St Chinian | Collège | 443 | 4 430 |
| Sous total..... | | 1 110 | 11 102 |

Magasins spécialisés

| ANNÉE 2017 | | | | |
|------------------------|---------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Magasins spécialisés | | Poids en KG | Nombre éleveurs | CA éleveurs |
| Faugères | Caveau des schistes | 180 | 1 | 2 200 € |
| Pérois | Fbu de sud | 1 323 | 1 | 6 616 € |
| St Jean de Védas | Locavorium | 2 000 | 1 | 22 000 € |
| Sous total..... | | 3 503 | 3 | 30 816 € |
| TOTAL 2017..... | | 6 359 | 11 | 42 814 € |

Synthèse des résultats des actions de promotion 2016-2017

| | Restauration Hors Domicile ⁽¹⁾ | |
|-----------------------------------|---|----------|
| | 2016 | 2017 |
| Nombre d'établissements scolaires | 6 | 5 |
| Poids distribué en Kg | 834 | 1 110 |
| Nombre de repas | 8 340 | 11 102 |
| Nombre d'éleveurs | 4 | 8 |
| Chiffre d'affaires Eleveurs | 5 150 € | 11 998 € |

| | Points de Ventes ⁽²⁾ | |
|--------------------------------------|---|----------|
| | Epiceries fines, Magasins producteurs, Autres | |
| | 2016 | 2017 |
| Nombre de points de vente distribués | 2 | 3 |
| Poids distribué en Kg | 9 424 | 4 613 |
| Nombre d'éleveurs | 2 | 3 |
| Chiffre d'affaires Eleveurs | 44 628 € | 30 816 € |

| | TOTAL CIRCUITS COURTS | |
|-----------------------------|------------------------------|-------------|
| | 2016 | 2017 |
| Poids distribué en Kg | 10 258 | 5 723 |
| Nombre d'éleveurs | 6 | 11 |
| Chiffre d'affaires Eleveurs | 49 778 € | 42 814 € |

Le chiffre d'affaires R.H.D est calculé sur la base des tickets de pesée sur lesquels figure le poids carcasse, multiplié par 4,20 €, prix rémunéré à l'éleveur
Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés est déclaratif (information communiquée par les éleveurs au téléphone)

Réunions Publiques :

Organisation de deux réunions le 07 mars 2017 auprès des éleveurs sur les territoires du Lodévois Larzac, à Lodève et de la CC du Grand Orb à Villemagne d'Argentières dans les locaux de la SICA du Caroux afin de présenter les services du SMFVH et de l'offre de formation de la Chambre d'Agriculture.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à acter le rapport annuel 2017 du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller délégué à la synergie des zones d'activités,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'exercice 2017 du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Renouvellement du réseau d'eau potable rue V. Hugo, Bd Sarrazin et rues D. Rochereau, St Jean (à horizon 2019), rue Raspail, av. de Plaisance et rues L. Pasteur, C. Bernard (à horizon 2020) sur la commune de pézénas : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse au titre de l'accord-cadre 2017-2018

N° 002720

Question N°47 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.
Demandes de subventions

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Pézenas a lancé, il y a quelques années, un vaste programme de renouvellement du réseau d'eau potable. Ainsi, depuis 2017, 1 370 ml linéaire de réseau d'eau potable ont ou vont faire l'objet d'une réhabilitation soit 2,54 % du linéaire total.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en accord avec la ville, poursuit les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable. Par conséquent, il est prévu :

- pour l'année 2019 de renouveler la rue Victor Hugo, le Boulevard Sarrazin, la rue Denfert Rochereau et la rue Saint Jean ;
- pour 2020, les rues programmées sont la rue Raspail, l'avenue de Plaisance, la rue Louis Pasteur et Claude Bernard.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180827-fmc1D0027200

Il précise que ces travaux permettraient l'économie de 28 397 m³ par an soit 2,4 % de rendement. Les économies attendues sont présentées dans le tableau ci-dessous (données issues du schéma directeur d'eau potable de Pézenas – 2016) :

| | Rue | Longueur ml | ILP m ³ /km/j | ECONOMIE D'EAU | | Gain rendement % | Gain rendement par an % |
|--------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|-------------------------------|
| | | | | m ³ /j | m ³ /an | | |
| 2019 | Rue Victor Hugo DN 100 | 157 | 64,0 | 10,0 | 3 666 | 0,32 % | 1,49 % |
| | Rue Victor Hugo DN 60 | 49 | 64,0 | 3,1 | 1 144 | 0,10 % | |
| | Boulevard Sarrazin DN 50 | 147 | 64,0 | 9,4 | 3 433 | 0,30 % | |
| | Rue Denfert Rochereau DN 60 | 216 | 64,0 | 13,8 | 5 044 | 0,44 % | |
| | Rue St Jean DN 100 | 61 | 67,8 | 4,1 | 1 510 | 0,13 % | |
| | Rue St Jean DN 80 | 28 | 67,8 | 1,9 | 693 | 0,06 % | |
| | Rue St Jean DN 60 | 67 | 67,8 | 4,5 | 1 658 | 0,14 % | |
| 2020 | Rue Louis Pasteur DN 60 | 125 | 64,0 | 8,0 | 2 919 | 0,25 % | 0,98 % |
| | Rue Claude Bernard DN 60 | 121 | 64,0 | 7,7 | 2 826 | 0,25 % | |
| | Avenue de Plaisance DN 60 | 183 | 40,5 | 7,4 | 2 703 | 0,24 % | |
| | Rue Raspail DN 60 | 120 | 64,0 | 7,7 | 2 802 | 0,24 % | |
| TOTAL | | 1 274 | - | 77,80 | 28 397 | 2 % | 2 % |

Compte-tenu des travaux prévus et de l'objectif d'amélioration du rendement sur Pézenas, ces actions sont inscrites à l'accord-cadre 2017-2018 entre l'Agence de l'Eau et la Communauté d'agglomération. Ces travaux sont estimés à 400 000 € HT par an soit, 800 000 € HT. Il convient de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide pour ces travaux de renouvellement du réseau.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le plus large partenariat financier auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse sur ce projet de renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

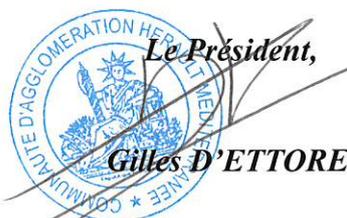
*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement
Vu le Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention pour le renouvellement de 1 274 ml du réseau d'eau potable de la commune de Pézenas ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier sur cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Renouvellement du réseau
d'assainissement des rues
J. Cambon et L. Blanc sur
la commune de Pézenas :
demande de subvention auprès
de l'Agence de l'Eau Rhône-
Méditerranée et Corse au titre
de l'accord-cadre 2017-2018

N° 002721

Question N°48 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.
Demandes de subventions

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWER, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOUQS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWER * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180827-lmc1D0027210

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Pézenas a lancé, il y a quelques années, un vaste programme de renouvellement du réseau d'eau potable. Ainsi, depuis 2017, 1 370 ml linéaire de réseau d'eau potable ont ou vont faire l'objet d'une réhabilitation soit 2,54 % du linéaire total.

Monsieur le Rapporteur expose qu'en association avec ces travaux, la remise en état sur les réseaux est également prévue afin de contribuer au renouvellement du réseau d'eaux usées.

Par conséquent, au regard des résultats du schéma d'assainissement de la commune de Pézenas qui date de 2010, les rues dont les réseaux d'assainissement sont en mauvais état ont été ciblées afin de les réhabiliter en même temps que les réseaux d'eau potable. C'est le cas des travaux prévus pour les rues Joseph Cambon et Louis Blanc. Le réseau d'assainissement de ces deux rues draine par jour 92 m³ d'eau claire parasite.

Dans le cadre des travaux prévus et compte tenu des actions inscrites à l'accord-cadre 2017-2018 entre l'Agence de l'Eau et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il convient de solliciter l'Agence de l'eau pour une aide financière pour le renouvellement des 329 ml de réseau d'assainissement, dont l'estimation financière est de 280 000 € HT.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le plus large partenariat financier auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse sur ce projet de renouvellement du réseau d'assainissement sur la commune de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention pour le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue Joseph Cambon et de la rue Louis Blanc sur la ville de Pézenas ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier sur cette opération auprès l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer toutes les documents se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 ... OCT. 2018

OBJET :

Renouvellement du réseau
d'assainissement Quartier
«Route de la Grange» sur la
commune de Cazouls d'Hérault :
demande de subvention auprès
de l'Agence de l'Eau Rhône-
Méditerranée et Corse et du
Conseil Général de l'Hérault

N° 002722

Question N°49 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT

Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.

Demandes de subventions

Monsieur le Vice-Président indique à l'Assemblée délibérante que la commune de Cazouls d'Hérault possède un réseau de collecte des eaux usées de 3,3 km qui permet de collecter les eaux usées du Centre-Bourg mais également du Quartier « route de la Grange ».

Monsieur le Rapporteur précise que ce réseau qui collecte les habitations situées route de la Grange a une soixantaine d'années et se trouve être en très mauvais état, les racines des platanes obstruant par endroit la totalité de la section, limitant les écoulements et favorisant l'entrée d'eaux claires parasites.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour projet de renouveler la totalité du réseau d'assainissement situé sous la route de la Grange soit, 614 ml de réseau et 40 branchements.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180827-lmc1D0027220

Le coût est estimé à 350 000 € HT et sa réalisation est prévue début d'année 2019.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le plus large partenariat financier auprès de l'Agence de l'Eau via son 10^{ème} programme d'intervention sur les projets de renouvellement réseau et du Conseil Général de l'Hérault pour ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement,
Vu le Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention pour le renouvellement de 614 ml de réseau d'eaux usées à Cazouls d'Hérault ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier sur cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et du Conseil Général de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Opération «Projet Urbain
Partenarial chemin du Petit
Pont» sur la commune
de Lézignan la Cèbe :
approbation de la convention de
transfert temporaire de maîtrise
d'ouvrage déléguée

N° 002723

Question N°50 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 1.6. Maîtrise
d'œuvre

Monsieur le Vice-Président informe l'Assemblée délibérante que la commune de Lézignan la Cèbe a pour projet la viabilisation du Chemin du Petit Pont en vue de l'urbanisation de sept parcelles situées en secteur Ubl du Plan Local d'Urbanisme : eau potable, assainissement, voirie (et pluvial) et réseaux secs.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée étant compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Lézignan la Cèbe a souhaité organiser une co-maîtrise d'ouvrage pour la voirie et les réseaux humides représentant une partie du chantier du « Projet Urbain Partenarial (PUP) du Chemin du Petit Pont ».

Ainsi, dans un souci d'efficacité et afin de minimiser le nombre d'interlocuteurs, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Lézignan la Cèbe transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux de voirie – pluvial, pour les réseaux d'eaux potables et d'eaux usées.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDE, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-lmc1D0027230

Il indique que le reste à charge de la CAHM correspondant aux travaux d'assainissement concerne la rénovation du réseau existant, la reprise de cinq branchements et l'installation d'un poste de relevage.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux de voirie, pluvial, réseaux eau et assainissement s'élève à 195 415 € TTC et que la commune de Lézignan la Cèbe s'engage à rembourser la participation du PUP en voirie, pluvial, AEP (Alimentation en Eau Potable) et EU (Eaux Usées) soit 147 315 € TTC. Il restera donc à la charge de la Communauté d'agglomération 48 100 € TTC pour les réseaux eau potable et assainissement collectif.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Lézignan la Cèbe dans le cadre de l'opération « PUP du Chemin du Petit Pont ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Lézignan la Cèbe afin que cette dernière rembourse à la CAHM les frais engagés pour les travaux de voirie – pluvial, pour les réseaux AEP et EU dans le cadre de l'opération « PUP du Chemin du Petit Pont » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ladite convention qui fixe, notamment, la participation financière de la CAHM aux travaux qui relève de ses domaines de compétences ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les avenants à intervenir dans le cadre de ce dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes Eau et Assainissement.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE' around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles D'ETTORE'. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black capital letters.

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 53

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Modification du règlement de service d'eau potable des communes-membres en régie de la CAHM

N° 002724

Question N°51 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : T.1.3.

Monsieur le Vice-Président rappelle d'une part, qu'au regard de la prise de compétences eau potable et assainissement collectif, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a hérité au 1^{er} janvier 2017 de chacune de ses communes en régie, un règlement de service différent et d'autre part, que le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a adopté un règlement de service unique d'Eau potable par délibération n°2421 pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient, à présent, d'amender ledit règlement de service d'Eau potable pour faciliter les relations avec les usagers des services dont les principales modifications se présentent de la façon suivante :

- **Article 7** : La souscription du contrat
Pour souscrire un contrat, il convient d'en faire la demande par écrit auprès du service de l'Eau.
- **Article 10** : En cas de déménagement
Il convient de communiquer l'index par écrit au service de l'Eau avant le départ des lieux lors des déménagements. Le successeur aura à sa charge la souscription de l'abonnement à son entrée dans les lieux.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc CUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180822-Imc1D0027240

- Article 15 : Les modalités et délais de paiement
La périodicité de la facturation est de deux factures par an :
 - ✓ 1^{er} période : une part fixe correspondant à l'abonnement de l'année en cours
 - ✓ 2^{ème} période : une part variable correspondant à la consommation de l'année écoulée.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les améliorations apportées au règlement de service d'Eau potable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement,
Vu le Bureau Communautaire du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADOPTER** le règlement de service d'Eau potable pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ledit règlement de service ;
- **DIT** que cette délibération et son annexe seront notifiées aux communes-membres en régie de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Modification du règlement de service d'assainissement collectif des communes-membres en régie de la CAHM

N° 002725

Question N°52 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : T.I.3.

Monsieur le Vice-Président rappelle d'une part, qu'au regard de la prise de compétences eau potable et assainissement collectif, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a hérité au 1^{er} janvier 2017 de chacune de ses communes en régie un règlement de service différent et d'autre part, que le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a adopté un règlement de service unique d'assainissement collectif par délibération n°2422 pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient, à présent, d'amender ledit règlement de service d'assainissement collectif pour faciliter les relations avec les usagers des services dont les principales modifications se présentent de la façon suivante :

- Article 17 : Redevance d'assainissement
 - a) Redevance assainissement applicables aux déversements domestiques
La rémunération du service de l'Assainissement se décompose ainsi :
 - ✓ 1^{er} période : une part fixe correspondant à l'abonnement annuel
 - ✓ 2^{ème} période : une part variable correspondant à la consommation de l'année écoulée.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBEAU * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Remy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-lmct1D0027250

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les améliorations apportées au règlement de service d'assainissement collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement,
Vu le Bureau Communautaire du 10 septembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADOPTER** le règlement de service d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ledit règlement de service ;
- **DIT** que cette délibération et son annexe seront notifiées aux communes-membres en régie de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY, les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Présentation à l'Assemblée délibérante des rapports d'activités 2017 par le Délégué de Service Public, la Société SUEZ :
eau potable (Agde, Aumes, Nézignan l'Evêque, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens) et assainissement collectif (Agde, Aumes, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Pézenas, Pinet-Pomérols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Vias)

N° 002726

Question N°53 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 5.7.11.
Intercommunalité

Monsieur le Vice-Président expose que la Société SUEZ gère en Délégation de Service Public pour le compte de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

- l'Eau potable des communes d'Agde, Aumes, Nézignan l'Evêque, Portiragnes et Saint Pons de Mauchiens ;
- l'Assainissement collectif des communes d'Agde, Aumes, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Pézenas Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint Pons de Mauchiens et Vias,

Conformément à l'article L 1 411-3 du CGCT, la Société SUEZ a remis un rapport d'activité comportant, notamment, les comptes retraçant l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'VEVQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJO, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'VEVQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180828-4mc1D0027260

Il précise que l'année 2017 a été mise à profit pour la découverte des systèmes d'eau potable et d'assainissement de l'ensemble des communes en délégation de service public. Les différents programmes de travaux seront établis grâce à l'élaboration des schémas directeurs qui débiteront en 2018.

Le prix de l'eau s'établit en moyenne entre 3 Euros et 5 Euros sur l'ensemble du périmètre (moyenne nationale 4 Euros).

L'Assemblée délibérante est invitée à prendre connaissance de la présentation des rapports d'activités des services de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif établis par le délégataire de service public, la Société SUEZ pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement

Vu à la Commission Eau et Assainissement le 6 septembre 2018,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

- **PREND ACTE** des rapports d'activités 2017 des services de l'Eau potable et l'Assainissement collectif établis par le délégataire de service public, la Société SUEZ joints en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

Délégation de Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC) :
rapport annuel de l'exercice
2017 présenté par la Société
SUEZ, délégataire
du service public

N° 002727

Question N°54 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 5.7.11.
Intercommunalité

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la CAHM a pris en charge le contrôle des Assainissements Non Collectifs et a confié par contrat d'affermage ce service à un délégataire, la Société SUEZ.

Conformément à l'article L 1 411-3 du CGCT, la Société SUEZ a remis son rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public dont les principaux faits marquants de l'exercice 2017 sont les suivants :

- La fréquence des contrôles qui est portée à 10 ans pour toutes les installations conformes à la réglementation en vigueur et réduite à 4 ans pour les autres, jusqu'à leur mise en conformité.
- La facturation des contrôles est fixée à l'acte aux tarifs en vigueur indiqués dans le règlement de service.
- La durée du contrat d'affermage est portée à 10 ans afin que chaque installation ait pu être contrôlée au moins une fois pendant la durée du contrat.
- L'étude de sol à la parcelle est rendue obligatoire pour permettre de juger de l'opportunité du projet d'ANC.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180829-4mc1D0027270

Quelques chiffres clés :

- 3 271 usagers de l'assainissement non collectif recensés
- 91,5 % des installations ont été contrôlées
- 136 diagnostics de bon fonctionnement y compris les diagnostics initiaux et lors des ventes
- 21 permis de construire
- 7 dossiers de réhabilitation étudiés et 6 contrôles de bonne exécution de travaux

Plan d'actions pour 2018 :

La société SUEZ s'engage à

- Poursuivre la visite des installations.
- Continuer à travailler pour les usagers ayant jusqu'à présent refusé tout contrôle pour le biais de la réglementation sur les ventes.
- Cibler les installations dont les nuisances sont importantes.

Un travail sur la base de données doit être fait afin d'optimiser les temps de réponse aux demandes des notaires.

Ainsi, après avoir présenté le rapport annuel 2017 transmis par le délégataire, la Société SUEZ sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à en prendre connaissance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre 2018,

- **PREND ACTE** du rapport annuel de l'exercice 2017 du délégataire, la Société SUEZ dans le cadre de la délégation du Service public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Rapports sur le prix et la qualité
du service public de l'eau
potable et du service public de
l'assainissement collectif pour
l'exercice 2017

N° 002728

Question N°55 à l'O.J.

Réf. : EAU & ASSAINISSEMENT
Rubrique dématérialisation : 5.7.11.
Intercommunalité

- ✓ VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- ✓ VU l'article D.2224-7 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- ✓ VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précisant le contenu et les modalités de présentation des rapports ;
- ✓ VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduisant les indicateurs de performance des services ;
- ✓ VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que ces rapports soient examinés au préalable par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur le Président expose qu'il doit présenter au Conseil Communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable et du service de l'Assainissement collectif, appelé RPQS. Conformément au décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit le 30 septembre.

Il précise que ces rapports ont pour objet de présenter l'activité et les performances des services d'Eau potable et d'Assainissement qu'ils soient en Régie ou en Délégation de Service Public. Ils reprennent le descriptif des services, le nombre d'habitants desservis, le nombre d'abonnés, les modalités de tarification, les tarifs, les frais d'accès ainsi que les principaux indicateurs de performance.

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc CUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALBERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180829-lmc1D0027280

Il souligne que ces rapports ont pour objectif d'assurer la transparence des services d'eau et d'assainissement, de garantir l'information des usagers et des élus et de promouvoir l'amélioration des performances de ces services publics.

Il indique que, conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs pratiqués et le rapport 2017 sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement sont consultables dans les supports disponibles auprès des usagers au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, sur le site Internet de l'agglomération ainsi que dans les mairies de chacune des communes-membres.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement concernent :

- la régie communautaire de l'Eau Potable et de l'Assainissement en charge des réseaux des communes suivantes :
 - Adissan (*assainissement uniquement*)
 - Bessan
 - Castelnau de Guers
 - Caux (*assainissement uniquement*)
 - Cazouls d'Hérault (*assainissement uniquement*)
 - Florensac
 - Lézignan la Cèbe
 - Nizas (*assainissement uniquement*)
 - Pézenas (*eau uniquement*)
 - Pomerols (*eau uniquement*)
 - Saint-Thibéry
 - Tourbes (*assainissement uniquement*)

- et les réseaux gérés en affermage sous la forme d'une délégation de service public :
 - Agde (*eau et assainissement*)
 - Aumes (*eau et assainissement*)
 - Montagnac (*assainissement*)
 - Nézignan L'Evêque (*eau et assainissement*)
 - Pézenas (*assainissement*)
 - Pinet / Pomerols (*assainissement*)
 - Portiragnes (*eau et assainissement*)
 - Saint Pons de Mauchiens (*eau et assainissement*)
 - Vias (*assainissement*)

Concernant le service public de l'eau :

- Pour les communes d'Adissan, Caux, Cazouls d'Hérault, Nizas et Tourbes :
La communauté d'agglomération a adhéré au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH). Le rapport est donc établi par ce syndicat et sera voté ultérieurement ;

- Pour les communes de Montagnac, Pinet et Vias :
La Communauté d'agglomération a adhéré au Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL). Le rapport est donc établi par ce syndicat et sera voté ultérieurement.

Ces rapports, accompagnés de l'avis des Assemblées (syndicats et CAHM), seront transmis aux communes qui doivent les présenter dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre 2018.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République introduit par ailleurs l'obligation, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement.

L'Assemblée délibérante est invitée à adopter les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif établis pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu la Commission Eau et Assainissement du 6 septembre 2018,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 10 septembre 2018,

Vu la Commission Consultative des Services Publics locaux du 20 septembre 2018,

DECIDE A

- **D'APPROUVER** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'Eau potable et de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2017 joints en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les documents administratifs, techniques ou financiers inhérents à cette question ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes concernées afin que le Maire présente à son Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.agglohm.net ;
- **DECIDE** de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (*salle des Fêtes*), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Décisions prises par le Président
de la Communauté
d'Agglomération Hérault
Méditerranée sur délégation :
compte rendu au Conseil
Communautaire

N° 002729

Question N°56 à l'O.J.

Réf. : Administration générale

Rubrique dématérialisation : 1.7.1.

Commande publique. Acte simple

intéressant la commande publique locale

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REGU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180911-lmctD00272910

- ✓ VU l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ VU la délibération prise en séance du 14 avril 2014 ;
- ✓ VU la délibération prise en séance du 24 avril 2014 ;
- ✓ VU la délibération prise en séance du 29 juin 2015 ;
- ✓ VU la délibération prise en séance du 19 septembre 2016 ;
- ✓ VU la délibération prise en séance du 09 juillet 2018 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décisions prises du 29/12/2017 au 17/05/2018 (n°1451 au n°1500)

MARCHES PUBLICS - AVENANTS :

N°001452 → *2015-40 Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens de la côte ouest de Vias :*

Mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte ouest de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction. Conformément aux dispositions de l'accord-cadre 2015-14, la collectivité a confié au Cabinet OBRAS ARCHITECTURES, domicilié à Montbonnot-Saint Martin (38 330) un marché subséquent 2017-08/1 « définition des scénarii de recomposition /élaboration de la côte ouest de Vias » pour un montant de 59 510 € HT.

N°001460 → *Marché n°16030 réhabilitation du château Laurens Lot n°2 « échafaudage-gros œuvre-maçonnerie-pierre de taille » - changement de mandataire :*

Considérant que l'entreprise GIRARD attributaire du lot 2 « échafaudage –gros œuvre-maçonnerie-pierre de taille » a fait l'objet d'une cession de fonds de commerce et que l'entreprise SOGEA SUD BÂTIMENTS s'est engagée à reprendre l'ensemble des droits et obligations du marché. Un avenant au marché a été passé avec ladite Société.

N°001461 → *Travaux de remplacement du système de traitement de l'eau à Lézignan La Cèbe - choix du titulaire :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération a pris la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017 et que certaines installations de traitement d'eau et d'assainissement nécessitent des remises en état et d'autre part, que les filtres du système de traitement de l'eau de la commune de Lézignan La Cèbe doivent être remplacés à l'identique, un marché a été lancé et attribué à la Société SOCIETE INTER EAUX domiciliée à Pinet pour un montant de 78 968,80 € HT.

N°001465 → *Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement chemin de la Monadière à Bessan - mission CSPS avec le Cabinet TECHNIBAT :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences en matière d'eau et d'assainissement, souhaite réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au chemin de la Monadière à Bessan et d'autre part, que ce chantier nécessite la présence de plusieurs entreprises, un coordonnateur a été choisi après avoir consulté trois cabinets. La mission CSPS a été confiée au Cabinet TECHNIBAT domicilié à Montpellier pour un montant de 1 700 € HT.

N°001466→ *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du schéma directeur d'aménagement numérique « AgglhautDébit » en fibre optique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée - choix du titulaire :*

Dans le cadre de la continuité du déploiement du schéma directeur d'aménagement numérique, la Communauté d'agglomération souhaite être accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de la phase 3, la phase 1 étant terminée et la phase 2 étant en cours, une consultation a été réalisée. A l'issue de celle-ci le marché a été attribué au Cabinet SUDALYS domicilié à Calvisson (30 420) pour un montant de 124 000 € HT pour la partie forfaitaire et 70 000 € HT maximum pour la partie à bons de commandes pour des prestations complémentaires.

N°001470→ *Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement chemin de la Monadière à Bessan - missions préliminaires :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences en matière d'eau et d'assainissement, souhaite réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au chemin de la Monadière à Bessan et d'autre part, que des missions préliminaires doivent être réalisées avant la conception et la réalisation de ce chantier et après avoir consulté différents cabinets, les mission connexes ont été attribuées aux cabinets suivants :

- BBASS domicilié à Agde pour des prestations topographiques pour un montant de 950 € HT ;
- SAS CLL-SETI-DIAGNOSTICS IMMOBILIERS domicilié à Frontignan pour la réalisation d'un diagnostic pour un montant de 414 € HT ;
- SAS CB DETECTIONS domicilié à Paulhan pour la réalisation d'une cartographie des réseaux souterrains pour un montant de 3 000 € HT ;
- FONDASOL domicilié à Montpellier pour réaliser les missions G2-AVP et PRO pour un montant de 3 760 € HT.

N°001475 → *« Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens de la côte ouest de Vias » - convention d'honoraires avec la SELARL LAZARE AVOCATS :*

Considérant d'une part, qu'un accord-cadre sur l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens de la côte ouest de Vias a été attribué au Cabinet OBRAS ARCHITECTURES et d'autre part, que des marchés subséquents sur l'élaboration d'un plan guide ont été notifiés au Cabinet OBRAS ARCHITECTURES et qu'afin de finaliser ce plan guide, le service environnement doit faire appel à un cabinet d'avocats pour des questions juridiques précises. Une convention d'honoraires a été passée avec le Cabinet SELARL LAZARE AVOCATS.

N°001477 → *Prestations pour l'entretien, la surveillance et la maintenance des installations d'eau potable - déclaration «sans suite» :*

Considérant que les besoins de la collectivité ont évolué au cours de la consultation et ont rendu par conséquent le cahier des charges obsolète, la consultation a donc été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général.

N°001478 → *Prestations pour l'entretien, la surveillance et la maintenance des installations des stations d'épurations - déclaration «sans suite» :*

Considérant que les besoins de la collectivité ont évolué au cours de la consultation et ont rendu par conséquent le cahier des charges obsolète, la consultation a donc été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général.

N°001485 → *Aménagement d'un local métier d'art situé 6 rue Honoré Muratet à Agde - mission de contrôle technique avec le Bureau VERITAS CONSTRUCTION :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement des métiers d'art sur le territoire intercommunal a fait l'acquisition d'un local situé 6 rue Honoré Muratet et d'autre part que ce chantier nécessite la présence d'un contrôleur technique, une consultation auprès de plusieurs cabinets a été réalisée. La mission de contrôleur technique a été confiée au Bureau VERITAS CONSTRUCTION, domicilié à Montpellier pour un montant de 1 935 € HT.

N°001485 → *Aménagement d'un local métier d'art situé 6 rue Honoré Muratet à Agde - mission CSPS avec le cabinet DEKRA INDUSTRIAL :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement des métiers d'art sur le territoire intercommunal a fait l'acquisition d'un local situé 6 rue Honoré Muratet et d'autre part, que ce chantier nécessite la présence de plusieurs entreprises, un coordonnateur a été choisi après avoir consulté plusieurs cabinets. La mission CSPS a été confiée au Cabinet DEKRA INDUSTRIAL, domicilié à Montpellier pour un montant de 1 400 € HT.

N°001487 → *Marché n°18015 élaboration d'un plan climat air énergie territorial - attribution du marché :*

La Communauté d'agglomération a lancé une consultation afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial. Le marché a été attribué au groupement SAS BURGEAP/SAS AGATTE dont le mandataire la SAS BURGEAP est domicilié à Avignon (84 911) pour un montant de 56 865,00 € HT.

N°001489 → *Marchés n°18013 et 18014 fourniture de sables et graviers - choix des titulaires :*

La Communauté d'agglomération a lancé une consultation pour la fourniture de sables et graviers pour les espaces verts du territoire. A l'issue de la procédure, les marchés à bons de commandes ont été attribués :

- à la Société LEYGUE HENRI domicilié à Thoiras (30 140) pour le lot 1 « fourniture de graviers, sables, galets pouzzolane et terres végétales »
- à la Société SA TOUCHAT ESPACES VERTS domicilié à Mauguio (34 131) pour le lot 2 « fournitures de sables siliceux ».

N°001495 → *Marchés n°18034 et 18035 Traitement antiparasitaire des palmiers et des pins Lot n°1 et n°2 - attribution des marchés :*

La Communauté d'agglomération a lancé une consultation pour le traitement antiparasitaire des palmiers et des pins du territoire. A l'issue de la procédure, les marchés à bons de commandes ont été attribués à la Société VIAGREEN domicilié à Narbonne (11 100) pour :

- le lot 1 « traitement des palmiers » pour un montant maximum annuel de 34 000 € HT
- le lot 2 « traitement des pins » pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT.

N°001497 → *Accord cadre pour la réalisation de la ZAC « La Capucière » à Bessan, missions de maîtrise d'œuvre et missions de conseils et d'études : marché subséquent n°1, programme opérationnel (choix du titulaire).*

Considérant d'une part, qu'un accord-cadre sur la réalisation de la ZAC « La Capucière » à Bessan a été attribué au Cabinet GAXIEU et d'autre part, que la collectivité a décidé de lui confier les missions VISA, DET et AOR afin de terminer les travaux de cette zone, un marché subséquent n°1 a été attribué au Cabinet GAXIEU domicilié à B2ZIRS (34 500) pour un montant de 174 143,74 € HT.

N°001498 → *Acquisition d'une mini pelle et d'un poids lourd poly benne - choix des titulaires :*

Pour des besoins de fonctionnement, le service eau et assainissement a souhaité faire l'acquisition d'une mini pelle et d'un poids lourd poly benne. Une consultation a été lancée, à l'issue de celle-ci les marchés ont été attribués pour :

- le lot 1 « acquisition d'une mini pelle » à la société LANGUEDOC TP SERVICES domiciliée à Béziers (34 500) pour un montant de 37 150 € HT ;
- le lot 2 « acquisition d'un poly benne » à la Société SAS AYMOND BRUNEL VI (ABVI) domiciliée à Béziers (34 500) pour un montant de 54 731,76 € HT.

N°001499 → *Marché n°17031 maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cœur de ville - Ville de Portiragnes :*
Les compétences « eau et assainissement » ont été transférés à la Communauté d'agglomération en date du 1^{er} janvier 2017 et par conséquent, dans le cadre de ce transfert, la CAHM a repris tous les dossiers s'y rapportant. Considérant que les clauses du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre attribué par la ville au groupement BEK ingénierie et Gwenola CAILLE prévoit de fixer la rémunération définitive des honoraires du maître d'œuvre par avenant, un avenant n°1 fixant le montant définitif de rémunération a été passé avec le groupement BEK ingénierie et Gwenola CAILLE dont le mandataire le cabinet BEK ingénierie domicilié à Agde (34 300) pour un montant de 10 732,58 € HT.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°001453 → *Vœux 2018 de la Communauté d'Agglomération :* mission accessoire pour les agents de la Mairie d'Agde.

N°001455 → *Intervention à la médiathèque de Pézenas : report de la mission attribuée à monsieur Silvère MERCIER.*
Considérant d'une part, que M. MERCIER devait intervenir à la Médiathèque de Pézenas afin de former les agents de la médiathèque sur la médiation numérique et d'autre part, que le formateur n'a pu intervenir qu'une seule fois alors que deux journées étaient prévues, un report de la deuxième journée au cours du premier semestre 2018 a été demandé au formateur.

N°001476 → *Paiement facture honoraire au Cabinet CGCB - consultation juridique pour le lot 8 « carrelages-faïences-étanchéité :*

Considérant que la CAHM a souhaité une analyse juridique concernant la possibilité de mettre en œuvre la garantie décennale, le Cabinet CGCB, domicilié à Montpellier a réalisé cette prestation pour un montant de 1 440 € TTC.

N°001482 → *Prévention des risques professionnels : accueil d'un stagiaire.*

La Communauté d'agglomération souhaite confier à un stagiaire la réalisation d'une méthodologie sur la mise en œuvre et le suivi politique sur la prévention des risques professionnels et de le rémunérer à hauteur de 30 % du SMIC.

N°001488 → *Annule et remplace la décision 2014001482 relative à l'accueil d'un stagiaire au service prévention :*

Considérant que lors de la rédaction de la décision une erreur matérielle s'est glissée au niveau du nom du stagiaire. Une nouvelle décision a été faite afin de confier à M. Maxime LECUYER la réalisation d'une méthodologie sur la mise en œuvre et le suivi politique sur la prévention des risques professionnels et de le rémunérer à hauteur de 30 % du SMIC.

N°001493 → *Conseil national de l'ordre des Architectes - appel à cotisation 2018 :*

Dans le cadre de son activité professionnelle au sein de la collectivité M. Denis MILLET exerce des missions d'architecte. Aussi, il convient de régler la cotisation pour 2018 auprès de l'Ordre des architectes d'un montant 700 €.

N°001500 → *Développement de l'agropastoralisme - accueil d'un stagiaire :*

La Communauté d'agglomération souhaite confier à un stagiaire le développement de l'agropastoralisme sur le territoire et de le rémunérer à hauteur de 30 % du SMIC.

CONTRATS :

N°001454 → *Contrat d'un service de maintien en condition opérationnelle avec la Société COM NETWORK :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération souhaite faire évoluer l'infrastructure informatique et d'autre part, que cette prestation peut être réalisée par une société, un contrat de service de maintien en condition opérationnelle a été passé avec la Société COM NETWORK domiciliée Aix en Provence CEDEX 03 (13 857) pour un montant de 4 848,00 € HT.

N°001456 → *Accord de partenariat pour l'accueil et la formation d'un apprenti avec le CFA Forma Sup Isère Drome Ardèche :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents et d'autre part, que la CAHM souhaite que monsieur BERTRAND Yann obtienne sa licence en aménagement paysager décide de passer un accord de partenariat avec le CFA Forma Sup Isère et de régler la somme de 3 738 € net.

N°001462 → *Contrat de prestations avec un ingénieur Microsoft avec la Société COM NETWORK :*

La Communauté d'agglomération souhaite adapter la configuration des annuaires de la structure active directory et accompagner le service dans l'exploitation de cette structure. Une mission a été confiée à la Société COM NETWORK domiciliée à Aix en Provence (13 857) pour un montant de 15 180 € HT.

N°001463 → *Formation destinée aux créateurs d'entreprises, Paul Rouquette - projet web TV thématique avec la Société ORIAMEDIA :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences aide les porteurs de projet et les chefs d'entreprises dans l'accompagnement et le financement de formation spécifique à leur projet et d'autre part, que monsieur Rouquette a souhaité suivre une formation dans l'élaboration d'un projet de web TV thématique afin de créer sa propre activité. La formation de M. Rouquette a été confiée à la Société ORIAMEDIA domiciliée à Paris (75 007) pour un montant de 3 500,00 € HT.

N°001467 → *Contrat de prestation « permanence d'écoute psychologique et de soutien (PEPS) » avec l'association VIA VOLTAIRE :*

Le PLIE Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa programmation FSE 201-2020 souhaite mettre en œuvre un atelier « permanence d'écoute psychologique et de soutien (PEPS) ». Une consultation auprès de trois consultants a été réalisée, à l'issue de celle-ci un contrat de prestation a été passé avec l'association VIA VOLTAIRE domiciliée à Montpellier (34 000) pour un montant maximum de 13 440 € net.

N°001468 → *Contrat d'assistance et de maintenance relatif aux produits logiciels « RTH-RTF-FF-CFE-CARTO » avec la Société FININDEV :*

La Communauté d'agglomération dispose de différents logiciels qui nécessitent des prestations d'assistance téléphonique ainsi que des prestations de maintenance. Un contrat d'assistance et de maintenance a été passé avec la Société FININDEV domiciliée à Montpellier (34 080) pour un montant de 1 312,50 € HT pour les prestations d'assistance téléphonique et 1 070 € HT pour les prestations de maintenance.

N°001479 → *Contrat de location de modules avec la société HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE :*

Dans le cadre de la mutualisation des services, de nouveaux bureaux doivent être aménagés sur le siège administratif. Afin d'accueillir au plus vite ces agents, le service bâtiment a fait appel à une société de location de modules. Un contrat a été passé avec la Société HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE domicilié à Frontignan (34 110) pour une durée de 23 mois reconductible pour un loyer mensuel de 1 210,00 € HT

N°001490 → *Contrat de prestations de services - mise à disposition de personnel en intérim avec l'agence EMPLEO :*

La station balnéaire connaît un accroissement temporaire d'activité pendant la saison estivale et la CAHM souhaite pallier à cette suractivité par l'embauche ponctuelle de salarié. La Communauté d'Agglomération a fait appel à une agence d'intérim pour la mise à disposition de personnels sur la base d'un forfait maximum de 24 000 € HT.

N°001491 → *Contrat de maintenance de DATA CENTER avec la Société MODULE IT :*

Considérant que la maintenance relative au DATA CENTER arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler, un contrat de maintenance a été passé avec la Société MODULE-IT domicilié à Carquefou (44 470) pour un montant annuel de 9 980,00 € HT.

N°001492 → *Renouvellement du contrat de maintenance annuelle du logiciel ordonnancement OP Direct avec la Société TRIOTECH :*

Considérant que la maintenance relative au logiciel OP Direct est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler, un contrat de maintenance a été passé avec la Société TRIOTECH domicilié à Montpellier (34 070) pour un montant annuel de 2 516,63 € HT.

CONVENTIONS :

N°001457 → *Convention de raccordement pour l'alimentation électrique de la pépinière d'entreprises GIGAMED sur la commune de Saint Thibery :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'Agglomération a souhaité aménager sur la commune de Saint-Thibery, une pépinière d'entreprises afin de pouvoir accueillir des sociétés endogènes et exogènes et d'autre part, que cet aménagement nécessite le raccordement au réseau public de distribution basse tension, une convention a été passée avec ENEDIS domicilié Paris La Défense (92 079) afin de raccorder la pépinière d'entreprises GIGAMED au réseau public.

N°001469 → *Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (TVA) avec la Société CTR :*

La CAHM a souhaité optimiser ses recettes fiscales en faisant appel à un cabinet spécialisé afin que ce dernier réalise une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale. Une convention d'audit a été passée avec le Cabinet CTR domicilié à Saint Cloud (92 213) sur la base d'un taux de rémunération de 25,5 % sur les régularisations obtenues ou réalisées.

N°001471 → *Convention de formation professionnelle avec le CFPPA :*

La Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents aussi une convention a été signée avec le CFPPA domicilié à Montpellier (34 093) afin que deux agents puissent suivre une formation sur le charançon rouge et maîtriser les interventions à réaliser sur les palmiers. Le montant de cette formation s'élève à la somme de 130 € TTC/jour/stagiaire soit un montant total de 520 € TTC pour deux jours de formations pour les deux stagiaires.

N°001474 → *Station d'épuration de la commune de Nizas - convention d'honoraires avec le cabinet CGCB :*

Considérant d'une part, que la compétence eau et assainissement a été transféré à la Communauté d'agglomération en date du 1^{er} janvier 2017 et d'autre part, que des désordres et des contrefaçons sur la station d'épuration avaient été constatés par la commune de Nizas et qu'une procédure de recours avait été engagée, la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ce transfert, a repris tous les dossiers s'y rapportant. La CAHM souhaite poursuivre cette procédure, une convention d'honoraires a été passée avec le Cabinet CGCB domicilié à Montpellier (34 000) afin de défendre ces intérêts sur la base d'un taux horaire de 200 € HT.

N°001480 → *Convention de formation professionnelle continu avec la SARL d'Architecture Institut Méditerranéen du Bâtiment et de l'Environnement :*

La Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents, aussi une convention a été signée avec la SARL d'Architecture Institut Méditerranéen du Bâtiment et de l'Environnement domicilié à Agde afin que trois agents puissent suivre une formation et acquérir les connaissances nécessaires en matière d'aménagement et de bâtiments durables. Le montant de cette formation s'élève à la somme de 1 200 € net par stagiaire soit un montant total de 3 600 € TTC.

N°001481 → *Formation certiphyto « opérateur » avec l'organisme CFPPA :*

La Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents, aussi une convention a été signée avec le CFPPA domicilié à Montpellier (34 093) afin que six agents du service espaces verts puissent suivre une formation intégrant une vérification des connaissances certiphyto « opérateur ». Le montant de cette formation s'élève à la somme de 130 € TTC/jour/stagiaire soit un montant total de 1 560 € TTC pour deux jours de formations pour les six stagiaires.

N°001494 → *Convention de raccordement pour l'alimentation électrique de l'aire d'accueil situé sur la commune de Bessan avec la Société ENEDIS :*

Considérant d'une part, que la Communauté d'agglomération a souhaité aménager sur la commune de Bessan, une aire d'accueil et d'autre part, que cet aménagement nécessite le raccordement au réseau public de distribution basse tension, une convention a été passée avec ENEDIS domicilié Paris La Défense (92 079) afin de raccorder l'aire d'accueil au réseau public.

BAUX COMMERCIAUX - DÉROGATOIRE- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

N°001459 → *Annule et remplace la décision 2014001448 qui concerne la convention d'occupation précaire pour l'Atelier relais métiers d'art situé 3 rue Louis Bages et impasse Jean Jaurès à Agde :*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite passer une convention d'occupation précaire plutôt qu'un contrat de location, une convention d'occupation précaire a été conclu avec Mme ARNAL, domicilié 11 quai Commandant Réveille à Agde pour un loyer mensuel de 543 € HT à compter du 1^{er} janvier 2018.

N°001472 → *Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux conclu avec LA SARL ACOVIE :*

La gérante souhaite exercer son métier de céramiste dans l'Atelier relais Métiers d'Art situé au 16 rue Honoré Muratet à Agde pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} mars 2018.

N°001473 → *Convention d'occupation précaire conclu avec la SCI PORTE DES LILAS domicilié à Bobigny :*

La SCI souhaite exercer dans l'Atelier relais Métiers d'Art situé au 16 rue Honoré Muratet à Agde pour un loyer mensuel de 300 € HT à compter du 1^{er} mars 2018.

N°001484 → *Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux conclu avec M. Jean Christophe GUIGUES :*

Monsieur GUIGUES souhaite exercer son métier d'encadreur d'art dans l'Atelier relais Métiers d'Art situé au 15 rue Jean Roger à Agde pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} avril 2018.

N°001496 → *Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux conclu avec Mme Sandrine YGRIE :*

Mme YGRIE souhaite exercer son métier de plasticienne et sculpteur sur bois dans l'Atelier relais Métiers d'Art situé au 11 rue Louis Bages à Agde pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} mai 2018.

ADHESION

N°001458 → Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'ADCF pour l'année 2018 pour une cotisation annuelle de 8 031,03 € net.

N°001464 → Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association AGIR pour l'année 2018 pour une cotisation annuelle de 7 000,00 € HT.

N°001483 → *Adhésion de la CAHM à OPENIG (Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique) pour l'année 2018* : La Communauté d'agglomération adhère chaque année à l'association SIG-LR. Afin de prendre en compte le nouveau périmètre de la nouvelle région l'association SIG-LR est devenue en 2017 OPENIG, le service SIG a souhaité renouveler pour l'année 2018 son adhésion pour un montant de cotisation de 6 968,06 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte des Décisions prises par monsieur le Président, en application du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - Oct. 2018

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 002730

Question N°57 à l'O.J.

Réf. : *ASSEMBLEES*
Rubrique dématérialisation : 5.2
Fonctionnement des Assemblées

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REGU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la CA Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil Communautaire de l'exercice 2018.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Yann LLOPIS, Maire de la commune de Montagnac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE FIXER** le lieu de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de MONTAGNAC (date prévisionnelle le lundi 03 décembre 2018).

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 -- 0C1. 2018

OBJET :

Fourniture d'outillage
agricoles et horticoles :
attribution des accords-cadres

N° 002731

Question diverse
N°58 à l'O.J.

Réf. : *COMMANDE PUBLIQUE*
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux accords-cadres

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180922-lmc1D0027310

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché de fourniture d'outillage agricole et horticole est arrivé à son terme et qu'une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 août 2018 pour attribuer les accords-cadres à bons de commandes sans minimum ni maximum suivants :

- **Lot 1** « outillage de taille de coupe et pulvérisateurs » à l'Entreprise « MAGNE », domiciliée BP 25 à Florensac (34510) ;
- **Lot 2** « outillage de jardinage » à l'Entreprise « MAGNE », domiciliée BP 25 à Florensac (34510) ;
- **Lot 3** « fil nylon pour débroussailleuses à dos » à l'Entreprise Française de produits en Matières Plastiques, domiciliée 17 avenue des Catelines à Saint-Laurent de Mure (69 720).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer ces accords-cadres conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique,
Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 02 août 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à bons de commandes sans minimum ni maximum suivants :
 - lot 1 « *outillage de taille de coupe et pulvérisateurs* » et lot 2 « *outillage de jardinage* » avec l'Entreprise « MAGNE », domiciliée BP 25 à Florensac (34510) ;
 - lot 3 « *fil nylon pour débroussailleuses à dos* » avec l'Entreprise Française de produits en Matières Plastiques, domiciliée 17 avenue des Catelines à Saint-Laurent de Mure (69 720) ;ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier

- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 43
- Pouvoirs : 09

Date de convocation :
Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :
5 - OCT. 2018

OBJET :

PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes :
cession du lot N°29
d'une superficie de 989 m²,
emprise issue du découpage de la
parcelle Section AR n° cadastral
266, à la Société « Portiragnes
Façades », représentée
par Mme YIKILMAZ
(annule et remplace
la délibération n°1975
du 19/09/2016)

N° 002732
Question diverse
N°59 à l'O.J.

Réf. : Développement des Zones
d'Activités
Rubrique dématérialisation : 3.2.Aliénation

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-
THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET :** M. Robert PEREZ * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS :** M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180922-lmctD00273210

- ✓ VU la délibération n°178 du Conseil Communautaire de la CAHM du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2010, fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € H.T. / m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € H.T. / m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € H.T. / m²
- ✓ VU la modification de la superficie initiale de 1 000 m² à 989 m² du lot N°29 consécutivement à la réalisation de la voie piétonne communale aux abords du lotissement du PAEHM « Le Puech » sur la commune de Portiragnes ;
- ✓ **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'annuler la délibération n°1975 du 19 septembre 2016 approuvant la cession du lot N°29 d'une superficie de 1 000 m² à Mme YIKILMAZ.

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante d'une part, que madame YIKILMAZ, gérante avec son conjoint de la Société « PORTIRAGNES FAÇADES », est propriétaire du lot N°30 situé sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes et d'autre part, qu'en raison du développement de son activité, Mme YIKILMAZ a souhaité se porter candidate à l'acquisition du lot N°29 limitrophe au lot N°30. Cette nouvelle acquisition lui permettra de disposer d'un bâtiment plus important pour son entreprise et louer l'intégralité du bâtiment précédemment occupé à une autre activité économique.

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire en séance du lundi 19 septembre 2016 ont approuvé la cession du lot N°29 à Mme YIKILMAZ par délibération n°1975.

Monsieur le Rapporteur indique que la commune de Portiragnes, soucieuse d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des abords de la route départementale « RD 37^E15 » dénommée Avenue du Stade et longeant le PAEHM « Le Puech », a aménagé une voie piétonne, d'où la nécessaire pour les travaux d'aménagement que le périmètre de la voie piétonne impacte d'une emprise de 11 m² la superficie initiale du lot N°29, parcelle section AR n° cadastral 266.

Par conséquent, conformément au document établi par un géomètre expert, le lot N°29 a dorénavant une superficie de 989 m² et est issu de la division de la parcelle section AR n° cadastral 266. La nouvelle référence cadastrale est en cours d'attribution.

Dès lors, il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération n°1975 en date 19 septembre 2016 approuvant la cession du lot N° 29 à Mme YIKILMAZ.

- Pour la cession du lot N°29 d'une superficie de 989 m², issu du découpage de la parcelle cadastrée section AR n°266, le prix se décompose de la manière suivante :

Prix au mètre carré..... 55,00 € H.T./m²

Soit un prix total du lot N°29 de..... 54 395,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 298,58 €

Soit un prix de vente TTC du lot N°29 de..... 63 693,58 € TTC

- L'acquéreur devra en outre s'acquitter pour chaque lot :
 - des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C. ;
 - des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ANNULER** la délibération n°1975 du 19 septembre 2016 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot N°29 d'une superficie de 989 m², issu du découpage de la parcelle cadastrée Section AR n°266, à madame YIKILMAZ, gérante de la Société « PORTIRAGNES FAÇADES » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 54 395,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 9 298,58 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 63 693,58 Euros.
 - Les acquéreurs s'engagent à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - Les acquéreurs devront supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture)

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de Mme YIKILMAZ, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 52

- Présents : 43

- Pouvoirs : 09

Date de convocation :

Mardi 18 Septembre 2018

Affichage effectué le :

5 - OCT. 2018

OBJET :

Acquisition local commercial
sur la commune d'Agde :
acquisitions parcelles 568
(lot N°2) et 122 Section LI
constitué d'un ensemble
immobilier et d'un escalier
extérieur de 65 m² situé 71, rue
de l'Amour et 22 rue du Quatre
septembre appartenant
à la SCI JLC
(annule et remplace
la délibération n°2615
du 29/05/2018)

N° 002733

Question diverse
N°60 à l'O.J.

Réf. : *METIERS D'ART*
Rubrique dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-quatre septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-
THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINCER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **PINET** : M. Robert PEREZ * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Jean-Luc GUIRAUDOU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Gérard REY * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Laurence THOMAS donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PEZENAS** : M. Gérard DUFFOUR donne pouvoir à Mme Edith FABRE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180923-lmc1 D00273310

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée développe une politique des métiers d'art visant à valoriser et à promouvoir les savoir-faire artisanaux.

Aussi, les sites Métiers d'Art regroupent, aujourd'hui, plus de quatre-vingt artisans créateurs et leur installation en centre-ville et la valorisation de leur savoir-faire contribuent à revitaliser les centres anciens et à diversifier l'offre touristique.

Monsieur le Rapporteur expose que dans cette dynamique, après accord de négociation en date du 09 avril 2018 et suite à l'approbation de la délibération n°2615 du 29 mai 2018 qui concerne l'acquisition d'un bien, idéalement situé en cours de ville d'Agde, à savoir les parcelles cadastrées 568 et 122 Section LI, en zonage UA du PLU d'Agde, appartenant à la SCI JLC (siège social se situe 24 chemin des Empêtres à Agde), constitué d'un ensemble immobilier et d'un escalier extérieur de 65 m² au prix de 40 000 Euros, une erreur matérielle s'est glissée dans le texte de la délibération.

En effet, l'acquisition du bien situé 71 rue de l'Amour en Agde, appartenant à la SCI JLC, sur la parcelle cadastrée LI 568, porte sur le lot N°2 et non pas sur le lot N°1, comme il est stipulé dans ladite délibération.

Par conséquent, il convient d'annuler la délibération n°2615 du 29 mai 2018 et de la remplacer sous la forme suivante :

« acquisition des parcelles 568 (lot N°2) et 122, Section LI, en zonage UA du PLU d'Agde constitué d'un ensemble immobilier et d'un escalier extérieur de 65 m² situé 71 rue de l'Amour, appartenant à la SCI JLC (siège social se situe, 24 chemin des Empêtres à Agde) au prix de 40 000,00 Euros ».

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition des parcelles 568 (lot N°2) et n°122 cadastrées Section LI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ANNULER** la délibération n°2615 adoptée en séance communautaire du 29 mai 2018 ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles 568 (lot N°2) et n°122 cadastrées Section LI, constitué d'un ensemble immobilier et d'un escalier extérieur de 65 m² situés 71 rue de l'Amour à Agde, appartenant à la SCI JLC au prix de 40 000,00 Euros (quarante mille euros) ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire et taxes liés à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses nécessaires sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

